



PRÉFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
PREFECTURE DE LA GIRONDE



Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur)

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

"L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite "des mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée ..."

N°12 - Volume I - Décembre 2006

ISSN 1253-7292

Sommaire

COLLECTIVITES LOCALES - Intercommunalité.....	4
Arrêté - 2006-12-0002 - Communauté de Communes du Bazadais - Modification des compétences et des statuts - 22/11/2006.....	4
Arrêté - 2006-12-0008 - Communauté de Communes Coeur du Médoc - Modification des statuts - 11/12/2006.....	5
Arrêté - 2006-12-0015 - Communauté de Communes du Monségurais - Modification des compétences et des statuts et définition de l'intérêt communautaire - 14/12/2006	6
Arrêté - 2006-12-0023 - Communauté de Communes du canton de BLAYE - Modification des compétences et des statuts - 15/12/2006.....	8
Arrêté - 2006-12-0024 - Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne - Modification des statuts - Adhésion au Syndicat Mixte Gironde Numérique - 15/12/2006	9
Arrêté - 2007-01-0007 - Communauté de Communes de l'Entre Deux Mers Ouest - Modification des compétences - 20/12/2006.....	11
Arrêté - 2007-01-0009 - Communauté de Communes des Coteaux Macariens - Modification des compétences et des statuts - 20/12/2006.....	12
Arrêté - 2007-01-0008 - Communauté de Communes du Centre Médoc - Modification des compétences et des statuts - 20/12/2006.....	13
Arrêté - 2007-01-0006 - Communauté de Communes de Montesquieu - Extension des compétences et modifications des statuts - 22/12/2006	15
Arrêté - 2007-01-0019 - Communauté de Communes du Canton de Bourg - Modification des statuts - Définition de l'intérêt communautaire - 29/12/2006.....	16
Arrêté - 2007-01-0020 - Communauté de Communes Médullienne - Modification des statuts - Définition de l'intérêt communautaire - 29/12/2006.....	18
COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	20
Arrêté modificatif - 2006-11-0062 - Conseil Economique et Social Régional d'Aquitaine - Section de Veille et Prospective - 05/12/2006.....	20
Arrêté - 2006-12-0027 - Arrêté relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social de la Région Aquitaine - 27/12/2006.....	21
COMMERCE	22
Avis - 2006-12-0014 - Commission Départementale d'Equipeement Commercial du 06 décembre 2006 - 26/12/2006.....	22
Avis - 2006-12-0025 - Commission Départementale d'Equipeement Commercial du 22 novembre 2006 - 26/12/2006	22
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Services Déconcentrés.....	23
Arrêté modificatif - 2006-12-0007 - Délégation de signature à M. Richard PASQUET, Chef du service spécial des bases aériennes sud-ouest - 20/12/2006.....	23
DISTINCTIONS HONORIFIQUES	25
Arrêté - 2006-12-0004 - Médaille d'Honneur Agricole - Promotion du 1er janvier 2007 - 11/12/2006	25
Arrêté - 2006-07-0007 - Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 1er janvier 2007 - 18/12/2006.....	26
ECONOMIE	27
Arrêté - 2006-11-0056 - Création du Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) - 18/12/2006	27

EDUCATION	28
Arrêté - 2007-01-0001 - Désaffectation des biens EPLE Lycée des métiers de l'habitat, des travaux publics et des transports de Blanquefort - 28/12/2006	28
Arrêté - 2007-01-0002 - Désaffectation des biens EPLE Lycée des métiers de l'automobile Frédéric Estève de Mont de Marsan - 02/01/2007	29
ENVIRONNEMENT	30
Arrêté - 2006-12-0001 - Organisation de l'Inspection des Installations Classées dans le département de la Gironde - 04/12/2006.....	30
EXPROPRIATION.....	31
Arrêté - 2007-01-0011 - Déclaration de cessibilité et autorisation d'acquisition par la commune de Saint-Sauveur-De-Puynormand des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation d'un projet d'aménagement au Bourg - 18/09/2006	31
PECHE.....	32
Arrêté - 2007-01-0016 - Agrément en qualité de garde-pêche particulier de M. Philippe PERLETTI - 06/11/2006	32
PROTECTION CIVILE.....	33
Arrêté - 2006-11-0018 - Dissolution du centre d'incendie et de secours de TALAIS classé centre de première intervention - 20/11/2006.....	33
Avis - 2006-11-0057 - Plan de Prévention de Risque de Mouvement de Terrain - 27/11/2006.....	34
Arrêté modificatif - 2006-11-0026 - Commission de sûreté de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac - 19/12/2006.....	34
SECURITE - GARDIENNAGE.....	35
Arrêté - 2006-12-0005 - Autorisation administrative de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage ASMC IERE à COUQUEQUES - 11/12/2006	35
Arrêté - 2006-12-0016 - Arrêté modificatif de l'autorisation administrative de fonctionnement délivrée à l'établissement de sécurité privée SAMSIC SECURITE à CENON - 18/12/2006.....	36
TRAVAIL / EMPLOI.....	37
Arrêté - 2006-12-0017 - Durée du contrat d'avenir - 22/12/2006.....	37
URBANISME	38
Arrêté - 2006-12-0012 - Reconstitution de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Bordeaux - 14/12/2006.....	38
Arrêté - 2006-12-0003 - Transfert de la ZAC du site Montesquieu - 15/12/2006.....	39
Arrêté - 2006-12-0010 - Mise à jour du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT MAIXANT - 15/12/2006.....	40
Arrêté - 2006-12-0030 - Carte communale de SAINTE GEMME - 29/12/2006	41
Arrêté - 2006-12-0029 - Carte communale de LE TUZAN - 29/12/2006.....	42
Arrêté - 2006-12-0028 - Carte communale de LANDERROUET SUR SEGUR - 29/12/2006	43
Arrêté - 2006-10-0021 - Carte communale de BALIZAC - 05/01/2007.....	44
ANNEXES.....	45
Annexe acte 2006-12-0027 : Annexe à l'arrêté relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social de la Région Aquitaine.....	46
Annexe acte 2006-12-0014 : CDEC du 06/12/2006.....	51
Annexe acte 2006-12-0025 : CDEC du 22/11/2006.....	52
Annexe acte 2006-12-0004 : Médaille d'Honneur Agricole - Promotion du 1er janvier 2007	53
Annexe acte 2006-07-0007 : Liste des récipiendaires de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - promotion du 1er janvier 2007.....	60
Annexe acte 2007-01-0001 : Désaffectation des biens EPLE Lycée des métiers de l'habitat, des travaux publics et des transports de Blanquefort.....	96
Annexe acte 2007-01-0002 : Désaffectation des biens EPLE Lycée des métiers de l'automobile Frédéric Estève de Mont de Marsan	97
Annexe acte 2006-11-0026 : Composition commission sûreté Aéroport Bordeaux-Mérignac.....	98



Arrêté du 22/11/2006

Communauté de Communes du Bazadais - Modification des compétences et des statuts

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les arrêtés antérieurs :

13 décembre 2001 : création

22 mars 2004 : modification des compétences

13 février 2006 : modification des compétences

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 30/05/2006 décidant d'étendre les compétences de la communauté de communes à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT",

Vu les délibérations favorables des communes suivantes : AUBIAC, BAZAS, BERNOS-BEAULAC, BIRAC, CAZATS, CUDOS, GAJAC, GANS, LIGNAN-DE-BAZAS, MARIMBAULT, LE NIZAN, SAINT-COME, SAUVIAC,

Vu les nouveaux statuts adoptés,

Vu l'avis favorable du Sous-Préfet de LANGON,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La communauté de communes du Bazadais est autorisée à étendre ses compétences à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT".

Cette compétence est rattachée au groupe de compétences optionnelles défini à l'article 3 (objet) B des statuts.

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 : Un exemplaire des nouveaux statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes
Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde
Monsieur le Trésorier de BAZAS

ARTICLE 4 : L'annexe précitée relative aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déferée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 22/11/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 11/12/2006

Communauté de Communes Coeur du Médoc - Modification des statuts

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les arrêtés antérieurs :

10 décembre 2002 : création

31 décembre 2002 : éligibilité à la DGF bonifiée

27 janvier 2004 : modification des statuts

26 mai 2005 : modification des statuts

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 26/06/2006 décidant de modifier les statuts de la communauté de communes,

Vu les délibérations favorables des communes suivantes : BEGADAN, BLAIGNAN, CIVRAC-EN-MEDOC, COUQUEQUES, GAILLAN-EN-MEDOC, LEPARRE, ORDONNAC, PRIGNAC-EN-MEDOC, SAINT-CHRISTOLY-MEDOC, SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL, SAINT-YZANS-DE-MEDOC,

Vu les nouveaux statuts adoptés,

Vu l'avis favorable du Sous-Préfet de LEPARRE,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est autorisée la modification des statuts de la communauté de communes Coeur du Médoc décidée par le conseil de communauté dans sa délibération du 26/06/2006 jointe en annexe.

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 : Un exemplaire des nouveaux statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de LESPARRÉ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Monsieur le Trésorier de LESPARRÉ-MÉDOC

ARTICLE 4 : Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 11/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 14/12/2006

Communauté de Communes du Monségurais - Modification des compétences et des statuts et définition de l'intérêt communautaire

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les arrêtés antérieurs :

15 décembre 2004 : création

31 décembre 2004 : éligibilité à la DGF bonifiée

24 février 2006 : modification des compétences

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 12/07/2006 décidant d'adopter de nouveaux statuts après modification des compétences et définition de l'intérêt communautaire,

Vu les délibérations favorables des communes suivantes : COURS-DE-MONSEGUR, COUTURES-SUR-DROPT, DIEULIVOL, LANDERROUET-SUR-SEGUR, MESTERRIEUX, MONSEGUR, NEUFFONS, LE PUY, RIMONS, SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES, SAINT-VIVIEN-DE-MONSEGUR, TAILLECAVAT,

Vu les nouveaux statuts adoptés,

Vu l'avis favorable du Sous-Préfet de LANGON,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est autorisée la modification des compétences et des statuts de la communauté de communes du Monségurais.

Les nouveaux statuts, incluant la définition de l'intérêt communautaire, annulent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 : Un exemplaire des nouveaux statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipeement

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux

Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Monsieur le Trésorier de LA REOLE

ARTICLE 4 : L'annexe précitée relative aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 14/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



Arrêté du 15/12/2006

Communauté de Communes du canton de BLAYE - Modification des compétences et des statuts

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les arrêtés antérieurs :

17 décembre 1998 : création

04 décembre 2000 : modification des statuts

18 décembre 2000 : éligibilité à la DGF bonifiée

19 juin 2002 : extension des compétences

01 juillet 2002 : extension des compétences

18 mars 2004 : extension des compétences

31 août 2005 : modification des statuts et définition de l'intérêt communautaire

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 06/07/2006 décidant d'étendre les compétences de la communauté de communes à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT" et d'approuver de nouveaux statuts,

Vu les délibérations favorables des communes suivantes : BLAYE, CAMPUGNAN, CARTELEGUE, FOURS, MAZION, PLASSAC, SAINT-ANDRONY, SAINT-GENES-DE-BLAYE, SAINT-SEURIN-DE-CURSAC

Vu les nouveaux statuts approuvés,

Vu l'avis favorable du Sous-Préfet de BLAYE,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La communauté de communes du canton de BLAYE est autorisée à étendre ses compétences à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT"

Cette compétence est rattachée au groupe des compétences facultatives défini à l'article 3-III des statuts.

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 : Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de BLAYE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement,

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées
Monsieur le Président du Conseil Général
Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes
Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde
Monsieur le Trésorier de BLAYE

ARTICLE 4 : Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 15/12/2006

Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne - Modification des statuts - Adhésion au Syndicat Mixte Gironde Numérique

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu les arrêtés antérieurs :
22 décembre 1997 : fixation du périmètre
29 décembre 1997 : création
23 septembre 1998 : modification des membres - retrait de la commune de Saint-Félix de Foncaude
28 novembre 2000 : modification des membres - adhésion de Cleyrac
22 novembre 2001 : modification des membres et des statuts - adhésion des communes de Castelvieux, Saint-Félix de Foncaude, et Saint-Sulpice de Pommiers prorogation de la durée et adoption de nouveaux statuts
5 décembre 2003 : modification des membres - adhésion des communes de Caumont, Coirac, Mauriac

4 novembre 2004 : modification des membres et des compétences - adhésion de Blasimon, extension des compétences à la collecte et au traitement des ordures ménagères

30 décembre 2005 : modification des statuts - extension des compétences et modification des articles 2-4-6-7 des statuts

30 décembre 2005 : éligibilité à la DGF bonifiée

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 19 juin 2006,

Vu les délibérations des communes suivantes : BLASIMON, CASTELVIEIL, CAUMONT, CLEYRAC, COIRAC, GORNAC, MAURIAC, SAINT-BRICE, SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, SAINT-MARTIN-DE-LERM, SAINT-MARTIN-DU-PUY, SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS, SAUVETERRE-DE-GUYENNE qui ont donné leur accord,

Vu le projet de statuts

Vu l'avis du Sous-Préfet de LANGON du 1er décembre 2006,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est autorisée la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne et l'adhésion au Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 : Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Monsieur le Trésorier de SAUVETERRE DE GUYENNE

ARTICLE 4 : Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



Arrêté du 20/12/2006

**Communauté de Communes de l'Entre Deux Mers Ouest - Modification des
compétences**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les arrêtés antérieurs :

14 décembre 1994 : création

14 mars 1996 : modification des compétences

22 novembre 2001 : modification des compétences

30 juillet 2003 : modification des compétences

08 février 2005 : modification des compétences

09 mai 2005 : modification des membres

07 novembre 2005 : modification des compétences et des statuts

30 décembre 2005 : modification des compétences et des statuts

30 décembre 2005 : éligibilité à la DGF bonifiée

Vu la délibération du conseil de communauté décidant de modifier certaines des compétences actuelles du groupement et de doter celui-ci d'une nouvelle compétence "aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT",

Vu les délibérations favorables des communes suivantes : CAMIAC-ET-SAINT-DENIS, DAIGNAC, DARDENAC, ESPIET, NERIGEAN, SAINT-QUENTIN-DE-BARON, TIZAC-DE-CURTON,

Vu l'avis favorable de la Sous-Préfète de LIBOURNE,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La communauté de communes de l'Entre Deux Mers Ouest est autorisée :

- à modifier ses compétences actuelles conformément à la délibération du conseil de communauté jointe en annexe

- à se doter d'une nouvelle compétence définie comme suit : "Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT"

ARTICLE 2 : Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et la Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Président du Conseil Général
Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes
Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde
Monsieur le Trésorier de RAUZAN

ARTICLE 4 : Les annexes précitées visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 20/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 20/12/2006

Communauté de Communes des Coteaux Macariens - Modification des compétences et des statuts

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu les arrêtés antérieurs :
20 décembre 2002 : création
16 novembre 2005 : modification des statuts
Vu la délibération du conseil de communauté du 19/09/2006 décidant de préciser plus clairement l'étendue de ses compétences et d'étendre celles-ci à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire",
Vu les délibérations favorables des communes suivantes : CAUDROT, LE PIAN SUR GARONNE, SAINT-ANDRE-DU-BOIS, SAINTE-FOY-LA-LONGUE, SAINT-GERMAIN-DE-GRAVES, SAINT-LAURENT-DU-BOIS, SAINT-LAURENT-DU-PLAN, SAINT-MACAIRE, SAINT-MAIXANT, SAINT-MARTIAL, SAINT-MARTIN-DE-SESCAS, SAINT-PIERRE-D'AURILLAC, SEMENS, VERDELAIS,
Vu les nouveaux statuts adoptés,
Vu l'avis favorable du Sous-Préfet de LANGON,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La communauté de communes des coteaux macariens est autorisée :

- à étendre ses compétences à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire"
- à modifier ses compétences et ses statuts conformément à la décision du conseil de communauté du 09/09/2006 jointe en annexe.

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 : Un exemplaire des nouveaux statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Monsieur le Trésorier de LANGON

ARTICLE 4 : Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 20/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 20/12/2006

**Communauté de Communes du Centre Médoc - Modification des compétences
et des statuts**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu les arrêtés antérieurs :

28 décembre 1995 : création

31 décembre 1997 : modification des membres

05 novembre 1998 : modification des compétences

24 décembre 2001 : modification des compétences

26 décembre 2001 : éligibilité à la DGF bonifiée

19 juin 2002 : modification des statuts

30 décembre 2003 : modification des membres et des statuts

26 octobre 2004 : modification des statuts

31 décembre 2004 : modification des membres et des statuts

15 mars 2006 : modification des statuts et définition de l'intérêt communautaire

Vu la délibération du conseil de communauté du 06/07/2006 décidant de modifier le contenu de la compétence obligatoire II-A-5 Logement et cadre de vie de la communauté de communes et de doter celle-ci d'une nouvelle compétence optionnelle définie comme suit : "Aménagement numérique du territoire",

Vu les délibérations favorables des communes suivantes : CISSAC-MEDOC, PAUILLAC, SAINT-ESTEPHE, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE, SAINT-LAURENT-MEDOC, SAINT-SAUVEUR, SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE, VERTHEUIL,

Vu les nouveaux statuts approuvés le 06/07/2006 par le conseil de communauté,

Vu l'avis favorable du Sous-Préfet de LESPARRÉ,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Sont autorisées, pour la communauté de communes du Centre Médoc :

- la modification de la compétence "Le logement et le cadre de vie" définie à l'article II-A-5 des statuts, conformément à la délibération ci-annexée du conseil de communauté.

- l'extension du groupe des compétences facultatives défini à l'article II-B des statuts à l'objet suivant : "Aménagement numérique du territoire".

- la modification des statuts.

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 : Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Monsieur le Trésorier de PAUILLAC

ARTICLE 4 : Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées aux articles 1 et 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 20/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 22/12/2006

Communauté de Communes de Montesquieu - Extension des compétences et modifications des statuts

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17 et L5211-20,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les arrêtés antérieurs :

07 décembre 2001 : création

24 décembre 2001 : éligibilité à la DGF bonifiée

01 mars 2004 : modification des statuts

02 janvier 2006 : extension des compétences et modification des statuts

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 22/09/2006 décidant de doter la communauté de communes des compétences "Création, Aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats" et "Aménagement numérique du territoire", d'étendre sa compétence "Transports scolaires" et d'adopter de nouveaux statuts,

Vu les délibérations favorables des communes suivantes : AYGUEMORTE-LES-GRAVES, BEAUTIRAN, CABANAC-ET-VILLAGRAINS, CADAUJAC, CASTRES-GIRONDE, LA BREDE, LEOGNAN, MARTILLAC, SAINT-MEDARD-D'EYRANS, SAINT-MORILLON, SAINT-SELVE,

Vu les nouveaux statuts adoptés,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La communauté de communes de Montesquieu est autorisée :

1) à se doter des compétences suivantes

- au titre du groupe de compétences 3-1 - Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats

- au titre du groupe de compétences 3-2 - Aménagement de l'espace communautaire : aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L1425-1 du CGCT

2) à étendre sa compétence transports scolaires (relevant du groupe 3-2) conformément à la délibération du conseil de communauté jointe en annexe

3) à modifier ses statuts

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 : Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Monsieur le Directeur de l'Aviation Civile Sud-Ouest

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Monsieur le Trésorier de CASTRES-GIRONDE

ARTICLE 4 : Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 22/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 29/12/2006

Communauté de Communes du Canton de Bourg - Modification des statuts - Définition de l'intérêt communautaire

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les arrêtés antérieurs :

05 décembre 1996 : fixation du périmètre

24 décembre 1996 : création

06 mars 2000 : modification des compétences - réalisation de toute opération d'habitat de logement ou d'hébergement

05 décembre 2001 : modification des statuts

14 octobre 2002 : modification des compétences - collecte et traitement des déchets ménagers

24 décembre 2003 : extension des compétences

24 décembre 2003 : éligibilité à la DGF bonifiée

27 juin 2005 : extension des compétences à la réalisation, l'entretien, et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage

Vu la délibération du conseil de communauté du 12/10/2006 décidant de modifier les statuts et de définir l'intérêt communautaire,

Vu les délibérations favorables des communes suivantes : BAYON-SUR-GIRONDE, BOURG, GAURIAC, MOMBRIER, PRIGNAC-ET-MARCAMPS, PUGNAC, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-SEURIN-DE-BOURG, SAINT-TROJAN, SAMONAC, TAURIAC, TEUILLAC, VILLENEUVE,

Vu les nouveaux statuts adoptés,

Vu l'avis favorable du Sous-Préfet de BLAYE en date du 29 décembre 2006,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : Est autorisée la modification des statuts de la communauté de communes du Canton de Bourg incluant la définition de l'intérêt communautaire conformément à la délibération du conseil de communauté du 12 octobre 2006 jointe en annexe.

Il est pris acte de la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées à la communauté de communes.

ARTICLE 2 : Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de BLAYE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de BORDEAUX

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Monsieur le Trésorier de BOURG

ARTICLE 4 : Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 29/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 29/12/2006

Communauté de Communes Médullienne - Modification des statuts - Définition de l'intérêt communautaire

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les arrêtés antérieurs :

22 juillet 2002 : fixation du périmètre

04 novembre 2002 : création

02 décembre 2002 : éligibilité à la DGF bonifiée

26 avril 2004 : extension des compétences au contrôle, à la réhabilitation et à l'entretien des assainissements non collectifs et modification de l'article 4 des statuts,

Vu la délibération du conseil de communauté du 29/09/2006 décidant de modifier les statuts et de définir l'intérêt communautaire,

Vu les délibérations favorables des communes suivantes : AVENSAN, BRACH, LISTRAC-MEDOC, MOULIS-EN-MEDOC, LE PORGE, SAINTE-HELENE, SALAUNES, LE TEMPLE, CASTELNAU-DE-MEDOC,

Vu les nouveaux statuts adoptés,

Vu l'avis favorable du Sous-Préfet de LEPARRE en date du 27 décembre 2006,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde :

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est autorisée la modification des statuts de la communauté de communes Médullienne incluant la définition de l'intérêt communautaire conformément à la délibération du conseil de communauté du 29 septembre 2006 jointe en annexe.

Il est pris acte de la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées à la communauté de communes.

ARTICLE 2 : Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de LESPARRÉ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

Monsieur le Président du groupement

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de BORDEAUX

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Monsieur le Trésorier de CASTELNAU-MEDOC

ARTICLE 4 : Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 29/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



Arrêté modificatif du 05/12/2006

Conseil Economique et Social Régional d'Aquitaine - Section de Veille et Prospective

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2006 portant création d'une section - cellule veille et prospective au Conseil Economique et Social Régional d'Aquitaine ;

VU l'arrêté du 27 Février 2006 constatant les désignations des personnalités n'appartenant pas au Conseil Economique et Social Régional et appelées à y siéger en qualité de membres de la section "Veille et prospective" créée au sein de cette assemblée ;

VU le courrier en date du 7 Novembre 2006 du Président du Conseil Economique et Social Régional d'Aquitaine ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRETE

ARTICLE 1er - La liste des personnalités n'appartenant pas au Conseil Economique et Social Régional et appelées à y siéger en qualité de membres de la section "Veille et prospective" créée au sein de cette assemblée est modifiée ainsi qu'il suit :

Mme Martine GRIFFON-FOUCO	Expert Energie et Nouvelles Technologies
M. Jean-Pierre AUBERT	Délégué interministériel aux restructurations de la Défense
M. Philippe AUVERGNON	Directeur de recherche - CNRS
M. Angelico BENETTI	Directeur de l'ARACT
M. Christophe BERGOUIGNAN	Démographe - Université de Bordeaux IV
M. Philippe BOURGEOIS	Economiste - DIACT
M. Jean-Pierre DEROUILLÉ	Journaliste - Ecrivain
M. Pierre-Eric POMMELET	Industriel - Président du BAAS
M. Michel PRUGUE	Agriculteur - Président INAO

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Président du Conseil Economique et Social sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des cinq départements de la Région ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 05/12/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



Arrêté du 27/12/2006

**Arrêté relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social de la
Région Aquitaine**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4131-1 à R 4134-6

VU l'arrêté du 11 octobre 2001 relatif à la composition du conseil économique et social de la région Aquitaine, modifié par l'arrêté du 20 novembre 2001,

VU les désignations effectuées par les organismes titulaires des sièges des premier, deuxième et troisième collège,

VU l'arrêté du 20 novembre 2001 relatif à la composition nominative du conseil économique et social régional d'Aquitaine, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2001, l'arrêté du 21 janvier 2002, l'arrêté du 22 février 2002 et les arrêtés des 11 juin 2002, 17 juin 2002, 10 janvier 2003, 3 mars 2003, 4 juillet 2003, 11 septembre 2003, 1er décembre 2003, 21 juillet 2004, 29 septembre 2004, 3 novembre 2004, 23 novembre 2004, 16 décembre 2004, 10 janvier 2005, 17 février 2005, 8 mars 2005, 27 juin 2005, 5 juillet 2005, 15 septembre 2005, 30 septembre 2005, 19 janvier 2006, 9 juin 2006, 6 septembre 2006, 17 octobre 2006, 17 novembre 2006 ;

VU la démission, en date du 13 décembre 2006, de M. Christian-Paul LAFOURCADE, représentant l'Union régionale des fédérations des clubs d'Aînés Ruraux d'Aquitaine, et son remplacement par Mme Pierrette PATTARONE ;

A R R E T E

Article 1er : Le tableau nominatif annexé à l'arrêté du 17 novembre 2006 est abrogé et remplacé par le tableaux annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine et de la Gironde, et notifié au président du conseil régional, au président du conseil économique et social régional et aux préfets des départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le 27/12/2006

Le Préfet de la région Aquitaine,
Préfet de la Gironde,
Francis IDRAC

Conférer annexe



COMMERCE

PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Bureau Police Générale et Réglementation

Avis du 26/12/2006

Commission Départementale d'Equipement Commercial du 6 décembre 2006

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

La Commission Départementale d'Equipement Commercial réunie le 6 décembre 2006, a décidé d'accorder ou de refuser les autorisations conformément au tableau figurant à l'annexe 1.

Ces décisions devront être affichées aux portes des Mairies concernées pendant 2 mois cf. à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 26/12/2006

Pour le Préfet
L'Attachée, adjointe au chef de bureau de la Police
Générale et de la Réglementation,
Michèle LOJACONO

Conférer annexe



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Bureau Police Générale et Réglementation

Avis du 26/12/2006

Commission Départementale d'Equipement Commercial du 22 novembre 2006

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

La Commission Départementale d'Equipement Commercial réunie le 22 novembre 2006, a décidé d'accorder ou de refuser les autorisations conformément au tableau figurant à l'annexe 1.

Ces décisions devront être affichées aux portes des Mairies concernées pendant 2 mois cf. à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 26/12/2006

Pour le Préfet
L'Attachée, adjointe au chef de bureau de la Police
Générale et de la Réglementation,
Michèle LOJACONO

Conférer annexe



SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES
REGIONALES
Coordination et contrôle de légalité

Arrêté modificatif du 20/12/2006

**Délégation de signature à M. Richard PASQUET, Chef du service spécial des bases
aériennes sud-ouest**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2006 modifié donnant délégation de signature à M. Richard PASQUET, chef du service spécial des bases aériennes sud-ouest;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales;

Considérant la demande de M. Richard PASQUET, chef du service spécial des bases aérienne sud-ouest en date du 30 novembre 2006;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Les articles suivants sont modifiés comme suit :

« LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES

ARTICLE 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Richard PASQUET, personne responsable des marchés, la signature des marchés et de tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés sera exercée par M. Frédéric PERRIERE, chef du département local infrastructure spécial des bases aériennes sud-ouest.

ARTICLE 10 - Délégation de signature est donnée par M. le préfet de la région Aquitaine, à l'effet de signer, sans limite de montant, les marchés à procédure adaptée à:

-Mme Marie-Christine PANCHAUD, attaché des services déconcentrés, secrétaire générale, chef du Département Administration Générale

-M. Serge KOROBOFF, directeur d'études, chef du Département Environnement Urbanisme et chef du département technique

-M. Frédéric PERRIERE, ingénieur des ponts et chaussées, chef du Département Local Infrastructure

ARTICLE 11 - Délégation de signature est en outre donnée par M. le Préfet de la région Aquitaine, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée dans les conditions énoncées ci-dessous :

Unité comptable de CAZAUX :

M. Jérôme POYARD	50 000 €
M. Jean François VERSAUD	50 000 €
M. Génaro MARTINEZ	50 000 €
M. Jean Pierre RICHEZ	8 000 €
M. Alain BAUDET	8 000 €
Mme Marie Christine DEPOUMPS	8 000 €
M. Joël MIGNOT	8 000 €
M. Michel KERHARDY	8 000 €

M. Jean Luc LAFITTE	8 000 €
Melle Gwenn QUERE	8 000 €
M. Samuel MAGUIS	8 000 €

Unité comptable de MERIGNAC 1:

M. Emmanuel SARRATO	50 000 €
Melle Dominique FRUQUIERE	50 000 €
M. Laurent BOUCHET	8 000 €
Mme Joëlle GRATAS	8 000 €
M. Bernard JULIA	8 000 €
M. Serge NABOULET	8 000 €

Unité comptable de MERIGNAC 2:

M. Didier SENCEY	50 000 €
M. Jean François CAMPERGUE	50 000 €
M. Olivier BUISAN	50 000 €
M. Pierre BERNADET	8 000 €
M. Alessandro DE POMPA	8 000 €
M. Patrice JAMPY	8 000 €
M. Jean Louis LACLAVERIE	8 000 €
M. Christian VALLAUD	8 000 €
M Pierre FERRET	8 000 €

Unité comptable des MOYENS GENERAUX:

Mme Monique CONREUR	50 000 €
M. André CARREAU	15 000 €
M. Michel PERREFARRES	8 000 €
M. Jean Jacques PETRIAT	8 000 €
Mme Christelle SZYMANSKI	50 000 €
Mme Carine DELBOS	1 000 €
Mme Marie-Christine TEXIER	15 000 €

Département Environnement Urbanisme:

M. Bruno ZENKER	8 000 €
-----------------	---------

LES ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES

ARTICLE 13- Pour l'ensemble de ces attributions spécifiques, une subdélégation de signature est accordée à:

- M. Serge KOROBOFF, chef du département environnement urbanisme
- M. Frédéric PERRIERE, chef du département local infrastructure
- Mme Marie-Christine PANCHAUD, chef du département administration générale,

dans l'exercice strict de leurs attributions.

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 14 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard Pasquet, chef du service spécial des bases aériennes sud-ouest, la suppléance sera exercée par M. Frédéric PERRIERE, chef du département local infrastructure. ».

ARTICLE 2- M. le Secrétaire général pour les affaires régionales, M. le chef du Service Spécial des Bases Aériennes sud-ouest et M. le Trésorier Payeur général de région sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 20/12/2006

Le Préfet de Région,
Francis IDRAC



DISTINCTIONS HONORIFIQUES

PREFECTURE DE LA GIRONDE
CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet

Arrêté du 11/12/2006

Médaille d'Honneur Agricole - Promotion du 1er janvier 2007

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 17 juin 1890, instituant la Médaille d'Honneur Agricole,

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole,

VU le décret n° 2001-740 du 23 août 2001 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole,

VU l'arrêté ministériel du 11 décembre 1984 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la Médaille d'Honneur Agricole,

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2007,

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - La Médaille d'Honneur Agricole est décernée à 96 personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 11/12/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC

Conférer annexe



Arrêté du 18/12/2006

**Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale -
Promotion du 1er janvier 2007**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, modifié par le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005,

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2007,

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms se trouvent dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 - La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms se trouvent dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 3 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 18/12/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC

Conférer annexe



Arrêté du 18/12/2006

Création du Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU la circulaire n° 5.027/SG du Premier Ministre du 25 novembre 2004,

VU la circulaire du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 26 novembre 2004,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : Un comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) est créé en Gironde.

ARTICLE 2 : Missions du CODEFI

Le CODEFI a pour mission l'examen et le traitement des difficultés des entreprises. Il est chargé notamment de l'accueil et de l'orientation des entreprises, de la détection, de l'expertise et du traitement de leurs difficultés.

Ce comité est obligatoirement consulté par le Préfet sur toute décision en cas d'audit ou de prêt de développement économique et social (FDES) accordés à une entreprise en difficultés de moins de 400 salariés.

ARTICLE 3 : Composition du Comité

Le Comité comprend :

- le Préfet, président, ou son représentant,
- le Trésorier-Payeur Général, vice-président, ou son représentant,
- le Directeur Régional de la Banque de France, ou son représentant,
- le Directeur de l'Union pour le Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, ou son représentant,
- le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ou son représentant,
- le Directeur Régional de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ou son représentant,
- le Directeur des Services Fiscaux, ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Équipement, ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, ou son représentant,

Le Procureur de la République, ou son représentant, peut assister aux réunions du CODEFI en qualité d'observateur.

Le Président du Conseil Régional, ou son représentant, est associé aux réunions du CODEFI.

En l'absence du Préfet, le Trésorier-Payeur Général préside le comité.

En cas d'empêchement du Président ou du Vice-Président, le comité est présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture.

ARTICLE 4 : Rôle du secrétariat permanent.

Le secrétariat permanent du comité est assuré par le Département de l'Action et de l'Expertise Economique (DA2E) de la Trésorerie Générale de la Gironde.

Le secrétaire permanent est chargé de la mise en oeuvre des missions du CODEFI : il assure l'accueil des entreprises, l'instruction des dossiers et l'exécution des décisions du comité. Il est également chargé de rédiger les comptes rendus des réunions du comité.

ARTICLE 5

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Trésorier-Payeur Général de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 18/12/2006

Le Préfet,
Francis IDRAC



EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES
REGIONALES
Programmation et finances de l'Etat

Arrêté du 28/12/2006

Désaffectation des biens EPLE Lycée des métiers de l'habitat, des travaux publics et des transports de Blanquefort

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83.663 modifiée du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les départements, les régions et l'Etat,

VU la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/89/00144/C du 9 mai 1989 concernant la désaffectation des biens des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la délibération n°2006.2514 du 18 décembre 2006 de la commission permanente du conseil régional d'Aquitaine,

CONSIDERANT l'avis favorable du recteur de l'académie de Bordeaux,

SUR PROPOSITION du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : Le véhicule du lycée des métiers de l'habitat, des travaux publics et des transports de Blanquefort, décrit ci-dessous, est désaffecté :

- un véhicule XSARA CITROEN immatriculé 9912 PK 33.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie de Bordeaux et le préfet de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 28/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,
Frédéric MAC KAIN

Conférer annexe



Arrêté du 02/01/2007

**Désaffectation des biens EPLE Lycée des métiers de l'automobile Frédéric Estève de
Mont de Marsan**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83.663 modifiée du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les départements, les régions et l'Etat,

VU la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/89/00144/C du 9 mai 1989 concernant la désaffectation des biens des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la délibération n°2006.2514 du 18 décembre 2006 de la commission permanente du conseil régional d'Aquitaine,

CONSIDERANT l'avis favorable du recteur de l'académie de Bordeaux,

SUR PROPOSITION du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : Les véhicules du lycée des métiers de l'automobile Frédéric Estève de Mont de Marsan, décrits ci-dessous, sont désaffectés :

- un véhicule CITROEN immatriculé 1726 PE 40

- un véhicule AX CITROEN immatriculé 1312 PM 40.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie de Bordeaux et le préfet des Landes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 02/01/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,
Frédéric MAC KAIN

Conférer annexe



Arrêté du 04/12/2006

**Organisation de l'Inspection des Installations Classées
dans le département de la Gironde**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le livre V du Code de l'Environnement et notamment l'article L.514-5,

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour l'application de la loi précitée, notamment l'article 33,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2004 portant organisation de l'Inspection des Installations Classées dans le département de la Gironde,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine en date du 24 novembre 2006,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Monsieur Didier LE MEUR, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, en poste à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine, est nommée Inspecteur des Installations Classées dans le département de la Gironde.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture,

- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 04/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



EXPROPRIATION

PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Urbanisme

Arrêté du 18/09/2006

Déclaration de cessibilité et autorisation d'acquisition par la commune de Saint-Sauveur-De-Puynormand des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation d'un projet d'aménagement au Bourg

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L 11-8 et R 11-28;

VU le Code de l'Urbanisme

VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 2006, déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires au projet d'aménagement au Bourg de la commune de Saint-Sauveur-de-Puynormand (aménagement d'un parking, création d'un arrêt de bus, réalisation de l'assainissement de la salle des fêtes), et autorisant la commune de Saint-Sauveur-de-Puynormand à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération;

VU le plan et l'état parcellaires des terrains dont il s'agit, lesquelles pièces indiquent :

- la superficie des parcelles atteintes,
- le nom et l'adresse des propriétaires;

VU l'arrêté préfectoral du 18 mai 2005 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles à acquérir, par la commune de Saint-Sauveur-de-Puynormand, pour la réalisation de l'opération précitée,

VU l'avis de même date informant le public de l'ouverture de l'enquête;

VU les pièces justifiant l'accomplissement des mesures de publicité de l'avis précité;

VU l'accusé de réception de la notification du dépôt du dossier parcellaire adressée à :

-M. Bernard GIRET

VU le procès-verbal de l'enquête qui s'est déroulée pendant 19 jours à compter du 6 juin 2005 au 24 juin 2005, à la mairie de Saint-Sauveur-de-Puynormand;

VU l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 6 septembre 2005;

VU l'avis favorable de Mme la Sous-Préfète de Libourne émis le 21 décembre 2005;

VU l'extrait cadastral en date du 12 juillet 2006;

CONSIDERANT que toutes les formalités prescrites par la réglementation en vigueur ont été accomplies;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est déclaré cessible immédiatement, la parcelle de terrain sise sur le territoire de saint-Sauveur-de-Puynormand, lieu dit "le maine de Pont Nord" cadastrée section ZD n° 146, et figurant au tableau joint à l'original du présent arrêté que la commune de Saint-Sauveur-de-Puynormand est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation en vue de réaliser l'aménagement au Bourg.

ARTICLE 2 - La prise de possession de cet immeuble aura lieu après accomplissement des formalités réglementaires et le paiement ou la consignation des indemnités de dépossession.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, mme la Sous-Préfète de Libourne, M. le Maire de Saint Sauveur de Puynormand sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 18/09/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY

Arrêté du 06/11/2006

Agrément en qualité de garde-pêche particulier de M. Philippe PERLETTI

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de procédure pénale, notamment son article 29;

VU le code de l'environnement, notamment son article L 428;

VU la loi du 12 avril 1892, notamment son article 2;

VU la demande de M. PEUCHAUD, président de l'AAPPMA des pêcheurs de l'eau bourde, détenteur des droits de pêche sur les rivières et étangs du département sur lesquels le droit de pêche appartient à la fédération;

VU les éléments joints à la demande d'agrément attestant que le demandeur dispose en propre des droits de pêche;

VU la demande délivrée par M. PEUCHAUD président de l'AAPPMA des pêcheurs de l'eau bourde par laquelle il lui confie la surveillance des droits de pêche;

CONSIDERANT que le demandeur est détenteur de droits de pêche, qu'à ce titre, il peut confier la surveillance de ses droits à un garde-pêche particulier en application de l'article L.428-21 du code de l'environnement;

SUR proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet;

ARRETE

ARTICLE 1ER : M. Philippe PERLETTI, né le 24 octobre 1955 à Langon(33) demeurant : "37 route des Graves-33650 CABANAC et VILLAGRAINS, est agréé en qualité de garde-pêche particulier pour constater tous délits et contraventions sur les rivières et étangs qui portent préjudice au détenteur des droits de pêche qui l'emploie.

ARTICLE 2 : La qualité de garde particulier chargé de certaines fonctions de police judiciaire est strictement limitée aux rivières et étangs pour lequel M. Philippe PERLETTI a été commissionné par son employeur et agréé. En dehors de ce territoire, il n'a pas compétence pour dresser procès verbal. La liste des rivières ou étangs concernés est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de TROIS ANS.

ARTICLE 4 : Préalablement à son entrée en fonctions, M. Philippe PERLETTI doit prêter serment devant le tribunal d'instance dans le ressort duquel se situent les rivières ou étangs dont la surveillance lui a été confiée.

ARTICLE 5 : Dans l'exercice de ses fonctions; M. Philippe PERLETTI doit être porteur en permanence du présent agrément et doit le présenter à toute personne qui en fait la demande.

ARTICLE 6 : Le présent agrément doit être retourné sans délai à la Préfecture à la Gironde en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

ARTICLE 7 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 06/11/2006

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté du 20/11/2006

Dissolution du centre d'incendie et de secours de TALAIS classé centre de première intervention

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités territoriales première partie, livre IV, titre II, chapitre IV et notamment l'article R 1424-37 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 juillet 1948 portant constitution d'un corps de sapeurs-pompiers dans la commune de TALAIS ;

VU la convention du 27 mars 1997 modifiée en date du 22 mars 2000 relative à l'intégration du corps communal de TALAIS au corps départemental des sapeurs-pompiers de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 mai 2000 approuvant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 août 2005 portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde ;

VU l'avis du comité technique consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Gironde lors de la séance du 30 mai 2006 ;

VU l'avis du comité technique paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de la Gironde lors de la séance du 27 juin 2006 ;

VU l'avis de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde lors de la séance du 11 octobre 2006 ;

VU la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde en date du 12 octobre 2006.

SUR PROPOSITION du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde ;

ARTICLE PREMIER - Le centre de première intervention de TALAIS est dissous à compter du 01 janvier 2007.

ARTICLE 2 - La sécurité sur le territoire de la commune de TALAIS est assurée conformément aux dispositions du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

ARTICLE 3 - Les sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental qui relevaient du centre de première intervention de TALAIS sont affectés au centre de secours de SOULAC/LE VERDON.

ARTICLE 4 - A la date de dissolution, la commune de TALAIS recouvre ses droits et obligations sur le bâtiment désaffecté du centre d'incendie et de secours de la Gironde mis à disposition du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde par convention.

ARTICLE 5 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde, le maire de la commune de TALAIS et le payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde ainsi qu'au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 20/11/2006

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Avis du 27/11/2006

Plan de Prévention de Risque de Mouvement de Terrain

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Le préfet de la Gironde a prescrit, par arrêtés préfectoraux en date du 27 novembre 2006, l'élaboration d'un plan de prévention de risque mouvement de terrain sur les communes de SAINT EMILION, SAINT LAURENT DES COMBES, SAINT CHRISTOPHE DES BARDES et SAINT HIPPOLYTE.

Fait à Bordeaux, le 27/11/2006

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 19/12/2006

Commission de sûreté de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de l'aviation civile, notamment son article R.217-4 portant sur la création de commission sûreté dans les aéroports ;
VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 modifié, relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2002-1026 du 31 juillet 2002 relatif à certaines mesures de sûreté et de sécurité du transport aérien et modifiant le code de l'aviation civile, notamment son article 12 ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2004 portant création de la commission de sûreté de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac ;

Sur proposition du Directeur de l'Aviation Civile du Sud-Ouest ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La liste des membres composant la commission de sûreté de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, telle que figurant à l'article 4 de l'arrêté du 16 février 2004, est remplacée par celle jointe en annexe.

ARTICLE 2 : L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 16 février 2004 est modifié comme suit : Le secrétariat de la commission est assuré par M. Serge TORRALBA.

Le reste sans changement.

ARTICLE 3 : Le Directeur de Cabinet du Préfet de la Gironde et le Directeur de l'Aviation Civile Sud-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2006

Pour le Préfet,
Le directeur de cabinet,
Thierry ROGELET

Conférer annexe



SECURITE - GARDIENNAGE

PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Bureau Police Générale et Réglementation

Arrêté du 11/12/2006

Autorisation administrative de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage ASMC 1ERE à COUQUEQUES

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par Melle Vinciane MICHELUTTI en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour la société :

- * dénomination : ASMC 1ERE
- * adresse : 25, rue Joseph Boye - 33340 COUQUEQUES
- * nature des activités : surveillance et gardiennage ;

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - La société ASMC 1ERE sise 25, rue Joseph Boye - 33340 COUQUEQUES, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 11/12/2006

Pour le Préfet
Le Directeur de l'Administration Générale,
Christian VERGES



Arrêté du 18/12/2006

**Arrêté modificatif de l'autorisation administrative de fonctionnement délivrée à
l'établissement de sécurité privée SAMSIC SECURITE à CENON**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101) ;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU les arrêtés préfectoraux du 24/03/2005 et du 01/08/2006 autorisant l'établissement secondaire de la société SAMSIC SECURITE sis 123, rue René Cassagne - Espace Cassagne - 33150 CENON à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage ;

CONSIDERANT que cet établissement a fait l'objet d'une extension d'activité ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'arrêté préfectoral du 01/08/2006 est modifié ainsi :

L'établissement secondaire de la société SAMSIC SECURITE sis 123, rue René Cassagne - Espace Cassagne - 33150 CENON , est autorisé à exercer ses activités de surveillance, de gardiennage et de sûreté aéroportuaire.

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 18/12/2006

Pour le Préfet
Le Directeur de l'Administration Générale,
Christian VERGES

PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES PROJETS
DE L'ETAT
Politiques sociales

Arrêté du 22/12/2006

Durée du contrat d'avenir

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale,

VU la loi n° 2005-841 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

VU le décret n° 1005-914 relatif au contrat d'avenir,

VU l'arrêté du Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, en date du 27 septembre 2005,

VU la circulaire en date du 3 avril 2006 relative à la programmation 2006 des recrutements de contrats aidés au Ministère de l'Education Nationale,

VU l'instruction du 7 décembre 2006 relative à l'opération de recrutement de 30 000 contrats aidés supplémentaires dans les établissements sanitaires et médico-sociaux à compter du 1er janvier 2007.

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : Lorsque des circonstances exceptionnelles tenant au profil du poste et au profil du demandeur d'emploi le justifient, dans la limite de 65 % des contrats conclus, il peut être dérogé à la durée minimale de deux ans du contrat d'avenir pour conclure des conventions d'une durée comprise entre 6 et 24 mois.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'article 2 de l'arrêté susvisé du 27 septembre 2005.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 22/12/2006

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
François PENY



Arrêté du 14/12/2006

Reconstitution de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Bordeaux

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.313-1 à L.313-3 et R.313-1 à R.313-23 ;

VU l'ordonnance n° 2005-864 du 28 juillet 2005 et notamment son article 1 ;

VU le décret du 25 octobre 1988, pris en Conseil d'Etat approuvant le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux (PSMV) ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux du 7 mars 2005 autorisant le Maire de la Commune à solliciter auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 25 mars 2005 décidant d'engager la procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 9 juillet 2001 désignant les représentants au sein de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2005 portant constitution de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Bordeaux ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 24 novembre 2006 désignant les représentants de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans les instances d'organismes extérieurs, notamment la Commission Locale du Secteur Sauvegardé, suite aux élections municipales de la ville de Bordeaux du 8 octobre 2006 ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : Afin de mettre en oeuvre la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Bordeaux, la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Bordeaux est reconstituée comme suit et comprend les :

a) Elus représentant la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- Titulaires :

M. DUCHENE
Mme BOURRAGUE
Mme NOEL
M. RESPAUD
Mme TOUTON

- Suppléants :

M. BANNEL
Mme CARLE DE LA FAILLE
M. DELAUX
M. JAULT
M. MAURIN

b) Représentants de l'Etat :

Le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, ou son représentant,
L'Architecte des Bâtiments de France, ou son représentant,
Le Directeur Régional des Affaires Culturelles, ou son représentant,
Le Directeur Départemental de l'Equipement, ou son représentant.

En tant que de besoin, d'autres représentants des services de l'Etat pourront être associés aux travaux de la Commission Locale.

c) Sur proposition de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, sont associées aux travaux de la Commission, en tant que personnes qualifiées :

- Titulaires :

Mme DUPUIS LE MARECHAL, Architecte DPLG, Architecte du Patrimoine,
Mme LAVAUD, Maître de Conférences en Histoire Médiévale, Université de Bordeaux III,
M. MAFFRE, Ingénieur d'Etudes, Docteur en Histoire de l'Art,
M. MIRIEU DE LA BARRE, Juriste, Professeur à l'Université Bordeaux IV.

- Suppléants :

Mme CIVILISE, Présidente de l'Association Renaissance des Cités d'Europe,
M. COUSTET, Professeur d'Histoire de l'Art, Université de Bordeaux III,
M. DUSSOL, Professeur d'Histoire de l'Art, Université de Pau et des Pays de l'Adour,
M. FAYOLLE-LUSSAC, Professeur à l'Ecole d'Architecture et du Paysage de Bordeaux.

d) Sont associés aux travaux de la Commission avec voix consultative :

M. FAURENS représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
M. CAMPION, Administrateur de la Chambre de Métiers, représentant la Chambre de Métiers,

ARTICLE 2 : La Commission Locale du Secteur Sauvegardé pourra, à sa demande, décider d'entendre toute personne qualifiée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

ARTICLE 4 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
M. le Maire de la Ville de Bordeaux,
Mmes et MM. les membres de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé,
M. le Ministre de la Culture et de la Communication,
M. le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

Fait à Bordeaux, le 14/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Urbanisme

Arrêté du 15/12/2006

Transfert de la ZAC du site Montesquieu

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités locales et notamment l'article L 5211-7,

VU les articles L 1321-1 à L 1321-5 du code général des collectivités locales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 311-1 et suivants et R 311-1 portant création, réalisation et suppression ou modification des zones d'aménagement concerté,

VU l'arrêté en date du 20 janvier 1989 portant création de la ZAC du site Montesquieu et l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 1989 déclarant la ZAC d'intérêt public,

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2001 portant création de la communauté des communes de Montesquieu,

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 janvier 2006 prononçant l'extension des compétences de la communauté des communes de Montesquieu,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Général de la Gironde du 27 mars 2006 adoptant le transfert du bénéfice de la ZAC du site Montesquieu du département de la Gironde à la communauté des communes de Montesquieu,
VU la délibération n° 2006/35 du conseil de communauté de communes de Montesquieu sollicitant d'être désigné bénéficiaire de la ZAC du site Montesquieu,

CONSIDERANT que les conditions requises pour procéder au transfert de la ZAC sont réunies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - La communauté des communes de Montesquieu est désignée bénéficiaire de la ZAC du site Montesquieu.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Urbanisme

Arrêté du 15/12/2006

Mise à jour du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT MAIXANT

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.123-19, L.126-1 R.123-22;

VU le Plan local d'urbanisme de la commune de SAINT MAIXANT approuvé le 01 septembre 2006;

VU l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2006 portant inscription de l'église Saint Gervais et Saint Protais de Langon au titre des monuments historiques,

VU la lettre du 17 novembre 2006 demandant au maire de SAINT MAIXANT de procéder sous trois mois à la mise à jour du plan local d'urbanisme en y annexant cette nouvelle servitude.

VU la lettre du maire de SAINT MAIXANT en date du 11 décembre 2006 refusant de procéder à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la mise à jour du plan local d'urbanisme n'a pas été effectuée pour intégrer la servitude précitée, dans les délais impartis imposés par l'article L.126-1 du code de l'urbanisme,

Considérant qu'il y a lieu de procéder d'office à cette mise à jour,

ARRÊTE

ARTICLE 1- Le plan local d'urbanisme de la commune de SAINT MAIXANT est mis à jour à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - L'inscription à l'inventaire des monuments historiques de l'église Saint Gervais et saint Protais de Langon institue une servitude d'utilité publique pour la protection des abords de cet édifice sur la commune de SAINT MAIXANT. Cette servitude d'utilité publique est annexée au plan local d'urbanisme de ladite commune.

ARTICLE 3 - le présent arrêté sera notifié à monsieur le maire de la commune de SAINT MAIXANT, qui sera chargé de son exécution.

ARTICLE 4 - le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde et affiché en mairie durant 1 mois.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2006

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Urbanisme

Arrêté du 29/12/2006

Carte communale de SAINTE GEMME

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 27/09/2005 désignant M.Claude SAGE en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 14/11/2005 au 13/12/2005,

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 02/01/2006,

VU la délibération du conseil municipal de SAINTE GEMME en date du 17/10/2006 reçue en sous-préfecture le 23/10/2006 approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l'Etat,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - La carte communale de SAINTE GEMME faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l'Urbanisme, l'Etat reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de SAINTE GEMME aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de LANGON, Monsieur le Directeur Départemental de l' Equipement, Monsieur le Maire de SAINTE GEMME sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l' exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



PREFECTURE DE LA GIRONDE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau Urbanisme

Arrêté du 29/12/2006

Carte communale de LE TUZAN

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l' Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 09/05/2006 désignant M.Claude SAGE en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 23/06/2006 au 24/07/2006,

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 11/08/2006,

VU la délibération du conseil municipal de LE TUZAN en date du 21/11/2006 reçue en sous-préfecture le 05/12/2006 approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l' Etat,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - La carte communale de LE TUZAN faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l'Urbanisme, l'Etat reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l' arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de LE TUZAN aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l' article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de LANGON, Monsieur le Directeur Départemental de l' Equipement, Monsieur le Maire de LE TUZAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l' exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



Arrêté du 29/12/2006

Carte communale de LANDERROUET SUR SEGUR

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 01/02/2006 désignant M. Jean-Claude LAPOUGE en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 09/03/2006 au 13/04/2006,

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 28/04/2006,

VU la délibération du conseil municipal de LANDERROUET SUR SEGUR en date du 03/11/2006 reçue en sous-préfecture le 09/11/2006 approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l'Etat,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,

ARRETE

ARTICLE PREMIER- La carte communale de LANDERROUET SUR SEGUR faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l'Urbanisme, l'Etat reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de LANDERROUET SUR SEGUR aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de LANGON, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Monsieur le Maire de LANDERROUET SUR SEGUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/12/2006

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



Arrêté du 05/01/2007

Carte communale de BALIZAC

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 29 mars 2006 désignant Monsieur Claude SAGE en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 20 juin 2006 au 21 juillet 2006,

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 10 Août 2006,

VU la délibération du conseil municipal de BALIZAC en date du 14 décembre 2006 reçue en sous-préfecture le 22 décembre 2006 approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l'Etat, et qui annule et remplace celle du 10 novembre 2006,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,

ARRETE

ARTICLE PREMIER- La carte communale de BALIZAC faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l'Urbanisme, l'Etat reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de BALIZAC aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de LANGON, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Monsieur le Maire de BALIZAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/01/2007

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
François PENY



- ANNEXES -

**ANNEXE A L'ARRETE DU 05.12.2006
CONSTATANT LA COMPOSITION NOMINATIVE
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL D'AQUITAINE**

COLLEGE 1 : ACTIVITES NON-SALARIEES

38 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
3	Par la chambre régionale de commerce et d'industrie	M. Laurent COURBU M. Yves RATEL M. Jacques CANTON
1	Par le MEDEF Aquitaine	M. Jean-François GARGOU
2	Par l'union régionale des petites et moyennes entreprises	M. Robert BESSERI M. André GARRETA
1	Par le centre des jeunes dirigeants d'entreprises, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Vincent LASSALLE SAINT-JEAN
1	Par la délégation de Bordeaux - Aquitaine des femmes chefs d'entreprises, après avis du MEDEF Aquitaine	Mme Geneviève ROGERS
1	Par l'union française des industries pétrolières et l'union des industries chimiques d'Aquitaine, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Roger GUICHARD
1	Par le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Pierre VALLIES
1	Par la fédération de la métallurgie du sud-ouest, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Gabriel MEYER
1	Par la fédération française du bâtiment – Aquitaine, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Michel CISILOTTO
1	Par la fédération des travaux publics d'Aquitaine, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Xavier DOUGNAC
1	Par l'association régionale pour le développement des industries alimentaires d'Aquitaine	M. Michel CLAVELEAU
1	Par la fédération régionale de l'industrie hôtelière	M. Christian SAUVAGE
3	Par la chambre régionale de métiers	M. Alain BERNAZEAU M. Maurice PRAUD M. Bernard CAZALA
2	Par l'union professionnelle artisanale	M. Christian RAMPNOUX M. Marcel LARCHE

3	Par la chambre régionale d'agriculture	M. Dominique GRACIET M. Jean-Pierre GOÏTY M. Bernard LAVAL
1	Par la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles	M. Jean-Luc CAPES
1	Par le centre régional des jeunes agriculteurs	M. Serge BERGEON
1	Par la confédération paysanne	M. Bernard PERE
1	Par la fédération régionale des coopératives agricoles	M. Noël GREGO
1	Par le syndicat des sylviculteurs du sud-ouest	M. Jean-Louis MARTRES
1	Par la fédération des industries du bois d'Aquitaine	M. Jean SERVY
1	Par le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, en accord avec le conseil régional des vins d'Aquitaine	M. Jacques BARRIERE
1	Par accord entre le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins et la section régionale conchylicole Arcachon Aquitaine	M. Marc DRUART
1	Par la section régionale de l'union nationale des associations de professions libérales	M. Philippe CRUEGE
1	Par la chambre régionale des professions libérales	M. Michel GRASSOT
1	Par accord entre la section régionale de l'union nationale des associations de professions libérales, la chambre régionale des professions libérales, les bâtonniers des barreaux près les tribunaux de grande instance ayant leur siège dans la région, les présidents des chambres départementales des notaires et des huissiers de la région, les présidents des sections régionales des syndicats et associations professionnelles d'avocats, de notaires et d'huissiers, les présidents des conseils régionaux des experts-comptables et des commissaires aux comptes des ressorts des cours d'appel d'Agen, Bordeaux et Pau, les présidents des conseils départementaux des ordres des médecins et des chirurgiens-dentistes, du conseil régional de l'ordre des pharmaciens et des syndicats départementaux de ces professions et du conseil régional de l'ordre des architectes	M. Jacques MAS
1	Par le comité régional des banques	M. Joël MARCHAIS
1	Par la caisse régionale du crédit agricole d'Aquitaine, en accord avec la caisse régionale du crédit agricole de Charente-Périgord et la caisse régionale du crédit agricole Pyrénées-Gascogne	M. Jean-Pierre PARGADE
1	Par le comité régional des conseillers du commerce extérieur	M. Claude MOREAUD
1	Par accord entre le port autonome de Bordeaux et le port d'intérêt national de Bayonne	M. Jacques BOSCOQ
38		

COLLEGE 2 : ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES SALARIES

38 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
13	Par le comité régional de coordination CGT	M. Denis BOUTINEAUD M. Michel FOURCADE M. Luc CADILLON M. Bernard GAMBIER M. Eric HALGAND M. José HUICI Mme Marie LABECOT M. Bernard LATUTE M. Jean LAVIE M. Raymond MERONI M. Luc PABOEUF M. Daniel ROMESTANT M. Claude TRESSOS
9	Par l'union régionale CFTD	M. Stélios TSIAKKAROS M. Noël BONNIEU Mme Catherine DUBOSCQ Mme Nathalie KOUCH Mme Mariannick MOURGAUD MALLET M. Marc CAVILLAC Mme Anne DELOULE Mme Martine BISAUTA M. Roger LABARTHE
9	Par l'union régionale CGT-FO	M. Pierre BARIAN M. Alain TESTON Madame Jacqueline BRET M. Jacques PAULIAT M. Jean-Louis BOST M. Didier DUFAU M. Christian MARY M. Michel TRIBOUT M. Jean-Michel GRANGE
2	Par l'union régionale CFTC	M. Jean-Jacques BOISSEROLLE M. Patrice BEUNARD
2	Par l'union régionale CGC	M. Patrick DEBAERE M. François DOUMECQ
2	Par l'UNSA	M. Philippe DESPUJOLS M. Lionel CHAUTRU
1	Par la FSU	M. Alain REILLET
38		

**COLLEGE 3 : ORGANISMES ET ASSOCIATIONS PARTICIPANT A LA VIE COLLECTIVE
DE LA REGION**
32 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
1	Par l'union régionale des associations familiales	M. Yves BONCOMPAIN
1	Par accord entre la caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés et les caisses d'allocations familiales	M. Marcel LESCA
1	Par l'union hospitalière du sud-ouest	M. Alain HERIAUD
1	Par l'union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales	Docteur Robert BARATCHART
1	Par l'union régionale de la mutualité agricole	M. Alain PARGADE
1	Par l'union régionale de la mutualité d'Aquitaine	M. Michel GUIBERT, Président de l'URMA
1	Par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	M. Richard PEYRES Président de la CRESS
1	Par accord entre l'union régionale des entreprises intermédiaires, l'union régionale des associations intermédiaires et la fédération régionale des missions locales et des PAIO	M. Christian MILLET-BARBE Président du Réseau des missions locales d'Aquitaine
1	Par l'union régionale des fédérations des clubs des aînés ruraux	Mme Pierrette PATTARONE
1	Par accord entre les organisations de retraités et personnes âgées siégeant dans le comité régional de retraités et personnes âgées	M. Pierre GIRAUD
1	Par l'union régionale des centres d'information sur les droits des femmes	Madame Maguy MARUEJOULS
1	Par l'URAPEI	M. Jacques PERE
2	Par accord entre les représentants des établissements publics d'enseignement supérieurs et de recherche présents dans la région	M. le Pr SINGARAVELOU M. le Pr Michel UHALDEBORDE
1	Par accord entre l'union régionale des PEEP et la FCPE	M. Jean DUFAU
1	Par la ligue aquitaine de l'enseignement	M. Pierre DELFAUD
2	Par le conseil régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire	M. Maurice TESTEMALE M. Yves LEPEL-COINTET
1	Par le comité régional olympique et sportif	M. Jean MAJOUFRE
1	Par accord entre l'institut culturel basque, l'institut occitan et l'association pour le lien interculturel, familial et social	M. Serge JAVALOYES
1	Par accord entre les associations suivantes : librairies atlantiques, fédération régionale des exploitants de cinémas, association régionale des cinémas de proximité	M. Henri Pierre Louis MARTIN
1	Par accord entre l'association des conservateurs des musées d'Aquitaine, la coopération des bibliothèques d'Aquitaine et l'association régionale musique et danse	M.
1	Par le comité régional du tourisme	M. Jean-Claude TESSIER
1	Par accord entre l'association régionale des organismes HLM, les comités interprofessionnels du logement et les organismes d'habitat rural	M. Jean-Luc HOGUET
1	Par la fédération régionale de la confédération nationale du logement	Monsieur Maurice FOURMOND

1	Par la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest	Monsieur Pierre DAVANT
1	Par accord entre le parc naturel régional des Landes de Gascogne et le parc naturel régional Périgord-Limousin	M. Bernard DONNEVE
1	Par la fédération régionale de la chasse	M. Jean-Roland BARRERE
1	Par accord entre les fédérations départementales de la pêche	M. Serge SIBUET LA FOURMI
2	Par le centre technique régional de la consommation	Mme Marie-Louise MENAUT M. Bernard LIQUARD
1	Par la fédération des jeunes chambres économiques	M. Jean-Michel GAUTHERON
32		

COLLEGE 4 : PERSONNALITES QUALIFIEES

5 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
5	Par arrêté du préfet de la région Aquitaine	Mme Muriel BOULMIER M. Michel CABANNES M. Marcel CAZALE Mme Sylvie LICART M. Denis MOLLAT



ANNEXE ACTE N° 2006-12-0014- Commission Départementale d'Equipe ment Commercial du 6 décembre 2006

Commission Départemental d'Equipe ment Commercial du **mercredi 6 décembre 2006**

DECISION	SOCIETE	ENSEIGNE	MOTIF	PROJET	COMMUNE	SURFACE INITIALE	SURFACE DEMANDEE	OBSERVATIONS
REFUS	S.C.I. BETA	NETTO	CRÉATION	d'un supermarché alimentaire de type discompte	IZON		650,00 m2	
AUTORISATION	S.A.S. Etablissements Horticoles Georges Truffaut	TRUFFAUT	EXTENSION	d'une jardinerie animalerie	MERIGNAC	5996,00 m2	3900,00 m2	
AUTORISATION	S.C.I. DE L'ARBALESTRIE R	BIGMAT	CRÉATION	d'un magasin spécialisé dans la vente de matériaux de construction	PINEUILH		950,00 m2	
AUTORISATION	SO.GE.CHAR.	MR. BRICOLAGE	EXTENSION	d'un magasin spécialisé dans la vente de produits de bricolage et de jardinage	PINEUILH	3795,00 m2	1205,00 m2	
AUTORISATION	SA.S. IMMALDI ET COMPAGNIE//S.A .R.L. ALDI MARCHE	ALDI MARCHE	CRÉATION	d'un magasin de type discompte alimentaire	SALLES		608,00 m2	



Commission Départemental d'Equipe ment Commercial du **mercredi 22 novembre 2006**

DECISION	SOCIETE	ENSEIGNE	MOTIF	PROJET	COMMUNE	SURFACE INITIALE	SURFACE DEMANDEE	OBSERVATIONS
AUTORISATION	SOCIETE GENERALE DU MEUBLE	MASTER SALONS-MEUBLES	EXTENSION	d'un magasin de vente de meubles et de salons	MERIGNAC	1700,00 m2	700,00 m2	
AUTORISATION	S.A.R.L. GESTION HOTEL BORDEAUX LAC	HOTEL KYRIAD	EXTENSION	d'un hôtel de catégorie 2 étoiles	BORDEAUX	67,00 m2	45,00 m2	
AUTORISATION	S.A. OKAIDI	OKAIDI	EXTENSION	d'un ensemble commercial par création d'un magasin de vêtements pour enfants	LANGON	3383,40 m2	120,00 m2	
AUTORISATION	S.A.S. CFA ATLANTIQUE mandatée par la SCI EYSINES INVEST	POINT VERT LE JARDIN	CRÉATION	d'un ensemble commercial par création d'un magasin spécialisé dans la vente d'articles de jardinage, animalerie et bricolage d'une surface de vente de 1591,00 m2	EYSINES		2358,00 m2	



*Médaille d'honneur Agricole
Promotion du 1er janvier 2007*

Echelon ARGENT : 46 récipiendaires

- Mme ARLLOT Patricia née COMTESSE
Ouvrière agricole : CHATEAU DE BARBE BLANCHE, LUSSAC
demeurant : LUSSAC
- Mme BARADAT Nathalie née DURODEZ
Conseillère habitat : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON
- M. BLIMON Régis
Ouvrier en viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : CIVRAC-EN-MEDOC
- M. BOTELLA Philippe
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS
- M. BOUCHET Patrick
Inspecteur sinistres : GROUPEMA CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT
demeurant : LANGON
- M. CARDIN Bernard
Ouvrier en viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : CISSAC-MEDOC
- M. CAZAUBON Nicolas
Ouvrier agricole : CHEVAL QUANCARD, CARBON-BLANC
demeurant : PAILLET
- Mme CHEVALIER Béatrice née FERRU
Ouvrière en viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : SAINT-ESTEPHE
- M. CHEVALIER Jean-Marie
Ouvrier qualifié viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : SAINT-ESTEPHE
- M. CLAVERIE Jean-Louis
Informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES
demeurant : PESSAC
- Mme COMME Sophie née DUCHANT
Conseillère habitat : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
- Mme DORGAGNON Linette née ROCHA ALVES
Ouvrière spéc. en viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : SAINT-ESTEPHE
- M. DUCLOS Guy
Vigneron : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC
demeurant : SAINT-ESTEPHE
- Mme DUPHIL Corinne née VIGNEAU
Secrétaire : SMURFIT KAPPA, PESSAC CEDEX
demeurant : LE PORGE
- Mme DUPIN Marie-Hélène née PERY
Secrétaire : SMURFIT KAPPA, PESSAC CEDEX
demeurant : BIGANOS
- M. DUPUY Jean-Marie
Ouvrier agricole : CHATEAU HAUT-VEYRAC, SAINT-EMILION
demeurant : SAINTE-COLOMBE
- Mme FERRAND Isabelle née FOURNIER
Directrice d'agence : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mlle FRADET Annick
Directrice : MAISON FAMILIALE RURALE LESPARRE-MEDOC, LESPARRE-MEDOC
demeurant : LESPARRE-MEDOC

- Mme GALASSO Françoise née BOSCUS
Directrice gestion et privé : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme GIMENEZ Olga Retraite
Cuisinière et agent entretien
demeurant : SAINT-SAUVEUR

- Mme GORNET Marie-Noëlle née KRIEG
Technicienne alliance : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : PAREMPUYRE

- Mme IRIGARAY Justine née BEDECARRATZ
Gardiennne : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mme JOANNY Véronique née TAILLET
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BRUGES

- M. LE VAILLANT Philippe
Analyste d'exploitation : GIE ATLANTICA, NANTES
demeurant : PESSAC

- Mme LESCOUTRA Corinne née GUILLOT
Ouvrière viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mme LUCASSON Florence née VIEL
Secrétaire : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC
demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme MAGEAUD Catherine née MORELON
Monitrice : MAISON FAMILIALE RURALE DU LIBOURNAIS, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : SAINT-CIERS-D'ABZAC

- M. MATA Pascal
Ouvrier : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : CISSAC-MEDOC

- M. MAURIN Frédéric
Ouvrier en viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mme NOURY Laurena née LAPEYRE
Agent d'Entretien : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC
demeurant : PAUILLAC

- M. NOURY Marc
Ouvrier : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC
demeurant : PAUILLAC

- Mme OBERON Jeanine née BIENDON
Ouvrière agricole : CHATEAU DE BARBE BLANCHE, LUSSAC
demeurant : MONTAGNE

- M. POTIER Franck
Ouvrier viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mme RODRIGUEZ Valérie née LEGLISE
Technico-commerciale : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- Mme RONCOLI Marlène née COUNILH Retraite
Ouvrière de Chai
demeurant : FARGUES

- Mme SANCHEZ Claudette née ANDRES
Ouvrière viticole qualifiée : VIGNOBLES PELLE, SAINT-MARTIN-DE-SESCAS
demeurant : SAINT-PIERRE-D'AURILLAC

- M. SCHOENZETTER Philippe
Cadre informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES
demeurant : PESSAC

- M. SEMENTERY Michel
Chef de culture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : CIVRAC-EN-MEDOC

- Mme SIMONET Marilyne née LECOEUVRE
Agent de Service : MAISON FAMILIALE RURALE DU LIBOURNAIS, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
demeurant : LES PEINTURES

- Mme SIMONETTI Catherine née PENOT
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- M. SOUILLARD Dominique
Informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES
demeurant : TALENCE

- Mme STOVEN Marie-Madeleine
Comptable : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mme TISSEYRE Martine
Conseillère particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- Mme TRENIT Myriam née RABAUD
Cadre bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : LE BOUSCAT

- Mme TROMBETTA Virginie
Assistante comptable : GIE ATLANTICA, NANTES
demeurant : GENISSAC

- M. VERGER Hubert
Ouvrier agricole : DOMAINE DES MILLAUDS, SAINT-MARTIN-DU-BOIS
demeurant : MARANSIN

Echelon VERMEIL : 23 récipiendaires

- M. BLANCHARD Pierre
Viticulteur : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC
demeurant : SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL

- M. BOUBKARY Mohamed
Ouvrier agricole : S.C. DE FREGENT "Yves et Alain CAILLEY", SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC
demeurant : SAINT-LOUBES

- M. BUSTAMANTE Dominique
Ouvrier peintre : CHATEAU GRAND-PUY DUCASSE, PAUILLAC
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mme CAZIN Marie-Françoise née PITRAU
Assistante clientèle : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : EYNESSE

- Mme COUDROY Marie-Hélène née BORREDON
Cadre de direction bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme DALL'AVA Annie
Cadre Bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme DELESTRE Martine née DIJON
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : LUDON-MEDOC

- M. DEVILLE Olivier
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : SAILLANS

- M. DUCLOS Guy
 Vigneron : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC
 demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mlle FRADET Annick
 Directrice : MAISON FAMILIALE RURALE LESPARRE-MEDOC, LESPARRE-MEDOC
 demeurant : LESPARRE-MEDOC

- Mme GIMENEZ Olga Retraite
 Cuisinière et agent entretien
 demeurant : SAINT-SAUVEUR

- Mme GORNET Marie-Noëlle née KRIEG
 Technicienne alliance : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : PAREMPUYRE

- M. LUCAS Maurice
 Directeur d'agence rattachée : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : LUDON-MEDOC

- M. MARVAUD Paul
 Informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES
 demeurant : LE BOUSCAT

- M. MIRAMBEAU Jean-Claude
 Ouvrier de chai : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
 demeurant : SAINT-ESTEPHE

- M. NAVARRO Christian
 Cadre bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : COUTRAS

- Mme PLUSQUELLEC Suzanne
 Ouvrière spéc. en viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
 demeurant : VERTHEUIL

- Mme RONCOLI Marlène née COUNILH Retraite
 Ouvrière de Chai
 demeurant : FARGUES

- Mme SANCHEZ Claudette née ANDRES
 Ouvrière viticole qualifiée : VIGNOBLES PELLE, SAINT-MARTIN-DE-SESCAS
 demeurant : SAINT-PIERRE-D'AURILLAC

- M. SIMON Bernard
 Conducteur d'engins forestiers : SMURFIT KAPPA, PESSAC CEDEX
 demeurant : BROUQUEYRAN

- M. TILLARD Serge
 Chef de projet informatique : GIE ATLANTICA, NANTES
 demeurant : GRADIGNAN

- M. VERGER Hubert
 Ouvrier agricole : DOMAINE DES MILLAUDS, SAINT-MARTIN-DU-BOIS
 demeurant : MARANSIN

- Mme VIGEANT Bernadette née LATRILLE
 Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : MAZERES

Echelon OR : 30 récipiendaires

- Mlle BARDIN Marie
 Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : SAINTE-GEMME

- Mme BERNARD Françoise née FAUCHEY
 Conseillère particuliers : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : QUEYRAC

- M. BURON Jean-Louis
 Chauffeur poids lourd : SMURFIT KAPPA, PESSAC CEDEX
 demeurant : MARCHEPRIME

- Mme CHAUVET Martine née OSSELAND
Conseillère : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : EYSINES

- Mme DALL'AVA Annie
Cadre Bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. DOS SANTOS Manuel
Bûcheron : SMURFIT KAPPA, PESSAC CEDEX
demeurant : LACANAU

- M. DUCAU Jean-Pierre
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : MARTILLAC

- M. DUCLOS Guy
Vigneron : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mme DULUC Annie née TURON
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : SAINT-SYMPHORIEN

- Mme GABORIAUD Jacqueline née FRANCOIS
Employée CRCA : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme GIMENEZ Olga
Cuisinière et agent entretien
demeurant : SAINT-SAUVEUR

- Mme GORNET Marie-Noëlle née KRIEG
Technicienne alliance : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : PAREMPUYRE

- Mme GOUINAUD Mariette née LAVANDIER
Agent d'entretien : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC
demeurant : PAUILLAC

- Mme GRASSIN Patricia
Employée administrative : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
demeurant : SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE

- M. GRUEL Jean-Michel
Informaticien : CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-PERIGORD, SOYAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme LACROIX Claudine née CAMIADE
Conseillère professionnels : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : CESTAS

- M. LAFONTANA Alain
Informaticien : GIE ATLANTICA, NANTES
demeurant : BONNETAN

- Mme LAPORTE Françoise née JACQUELOT-SAINT-CRICQ
Agent qualifié svce administ. : SMURFIT KAPPA, PESSAC CEDEX
demeurant : LORMONT

- M. LARRAS Jean-Pierre
Directeur d'agence rattachée : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BOURG

- Mme LERDOU Catherine née MERMET
Secrétaire juridique : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. LUCAS Maurice
Directeur d'agence rattachée : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : LUDON-MEDOC

- M. LUCOT Alain
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

Retraite

- Mme MALECOT Joëlle née DUBOURG
 Assistante de direction : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : PESSAC

- Mme MICHEL-BALANGER Brigitte
 Formatrice : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : BORDEAUX

- Mme SIGALAT Danielle née MOTHES
 Comptable : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC
 demeurant : CANTENAC

- M. TELLIER Roland
 Ouvrier agricole
 demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. TURPIN Jean-Baptiste
 Conducteur d'engins : SMURFIT KAPPA, PESSAC CEDEX
 demeurant : CARCANS

- M. URBINO Augusto
 Ouvrier qualifié viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
 demeurant : CISSAC-MEDOC

- Mme URBINO Maria-Luisa née FERREIRA
 Ouvrière spéc. en viticulture : CHATEAU COS D'ESTOURNEL, SAINT-ESTEPHE
 demeurant : CISSAC-MEDOC

- M. VERGER Hubert
 Ouvrier agricole : DOMAINE DES MILLAUDS, SAINT-MARTIN-DU-BOIS
 demeurant : MARANSIN

Retraite

Echelon GRAND OR : 13 récipiendaires

- M. BOUSCARRUT Alain-Bernard
 Ouvrier forestier : SMURFIT KAPPA, PESSAC CEDEX
 demeurant : LEGE-CAP-FERRET

- M. CANO Valentin
 Chauffeur poids lourd
 demeurant : LE PORGE

- Mme CATARD Mireille née PANARIS
 Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : GRADIGNAN

- Mme COMBE Danièle
 Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-PERIGORD, SOYAUX
 demeurant : PINEUILH

- M. DESBANS Jacky
 Gestionnaire protect. Sociale
 demeurant : CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mme DESPORT Agnès née DRUBAY
 Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : ARVEYRES

- M. DUCLOS Guy
 Vigneron : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC
 demeurant : SAINT-ESTEPHE

- Mme FAIVRE Josiane née DAUNES
 Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : LORMONT

- Mme FREDOU Christiane née KERN
 Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
 demeurant : MERIGNAC

- Mme GIMENEZ Olga
 Cuisinière et agent entretien
 demeurant : SAINT-SAUVEUR

Retraite

Retraite

Retraite

- M. GRUEL Jean-Michel
Informaticien : CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-PERIGORD, SOYAUX
demeurant : BORDEAUX

- Mme LIMNAIOS Simone née VOISIN
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, BORDEAUX
demeurant : PESSAC

- Mme PARRY-MARCETEAU Bleuette née PARRY
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-PERIGORD, SOYAUX
demeurant : MASSUGAS

7

*Médaille d'honneur Régionale Départementale et Communale
Promotion du 1er janvier 2007
Personnes titulaires de mandats électifs*

Echelon ARGENT

- M. LARREGLE Patrick
Adjoint au Maire, MAIRIE de LA REOLE
- M. LORTEAUD Jean-Georges
Conseiller Municipal, MAIRIE de PLASSAC
- M. POURRAT Jean
Adjoint au Maire, MAIRIE de LA REOLE
- M. SOURNET Jean-Pierre
Conseiller Municipal, MAIRIE d' ARES

Echelon VERMEIL

- M. CHAVELARD Bernard
Adjoint au Maire, MAIRIE de SAINT EXUPERY
- M. COURPON Philippe
Adjoint au Maire, MAIRIE de SAINT CIERS SUR GIRONDE
- M. PERRIERE Jean-Guy
Maire, MAIRIE d' ARES
- M. RICHARD André
Maire, MAIRIE de SAINT EXUPERY

*Médaille d'honneur Régionale Départementale et Communale
Promotion du 1er janvier 2007
Fonctionnaires et agents des collectivités locales*

Echelon ARGENT

- Mme ACAIN Florence née POUSSIN
Rédactrice, MAIRIE de LE BOUSCAT

- Mme AIT-AMAR Marie-José
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme ALARCON Valérie
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme AMOROS Myriam née SENTUC
Educatrice des A.P.S., C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH

- M. APIOU Bruno
Agent du Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme ARESE Mireille née BERGER
Adjointe Administrative, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

- Mme ARESE Mireille née BERGER
Adjointe Administrative, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

- M. AUPY Cyriaque
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LE BOUSCAT

- M. AZEVEDO Diamantino
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON

- M. BAGET Jean-Bernard
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme BALDY Hélène née JIMENEZ
Adjointe Administrative Pple, MAIRIE d' ARCACHON

- Mme BALLION Martine née BOURGINE
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX

- M. BARAT Serge
Gardien d'immeuble principal, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.

- Mme BARSACQ Nathalie née CARRERE
Agent Administratif Qualifié, C.C.A.S. d' ARCACHON

- Mme BARTHABURU Marie-Christine née NOUEL
Maître Auxiliaire de Musique, MAIRIE de BLANQUEFORT

- Mme BAUDRY Marie-Paule née GOUTEYRON
Attachée, SIAEPA - Région d'Arveyres
- M. BELKANICHI Michel
Agent de Maîtrise, MAIRIE de FLOIRAC
- Mme BELKECIR Josiane née JULIEN
Agent des Services Techniques, MAIRIE de PESSAC
- Mme BELLOUGUET Francine
Directrice soins infirmiers, HOPITAUX DU SUD-CHARENTE
- M. BEN MOUSSA Rachid
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BERTINEAU Brigitte née BODIN
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT CIERS SUR GIRONDE
- M. BERTON Armel
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BESSON Bernard
Agent Technique Qualifié, MAIRIE des ARTIGUES DE LUSSAC
- Mme BILLER Odile
Attachée conserv. Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BION Suzette née PICARD
Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme BISCAICHIPY Josette née SEGALA
Technicienne Supérieure Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BLANCHARD Daniel Retraite
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE d'AMBES
- Mme BONAMY Christine née SIGNAT
Adjointe Administrative, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme BONDY Marie-Laurence
Agent des Services Techniques, MAIRIE de SAINT LAURENT MEDOC
- Mme BONILLO Michèle née QUERE
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE PIAN MEDOC
- M. BOUCHET Yannick
Agent de Maîtrise Qualifié, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- M. BOUQUIN Jacky
Agent de Salubrité en Chef, MAIRIE de PESSAC

- M. BOURDEN Didier
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BOUSQUET Henri
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de LE POUT
- Mlle BROTHIER Karine
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MARTIGNAS SUR JALLE
- Mme BRU Natividad née GONZALEZ
Agent des Services Techniques, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme BRUDER Annick née BOUCHERIE
Conservateur du Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BRUNET Sylvie
Agent Administratif Qualifié, SMICVAL du Libournais - Haute Gironde
- M. BUFFETAUD Thierry
Animateur Chef, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme CADEL Fabienne née CHAUMETTE
Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme CALLEJA Nicole
Agent Technique Principal, MAIRIE de GUJAN-MESTRAS
- M. CANTAFESTA Philippe
Educateur des A.P.S., MAIRIE de LIBOURNE
- Mme CAPRAIS Christiane née PETIT
Agent Administratif Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme CARRASCO Sylvie née GIRET
Agent des Services Techniques, MAIRIE de PESSAC
- M. CARRENO Serge
Brigadier Chef Principal, MAIRIE de LANGON
- M. CARRERE Bruno
Agent de Maîtrise, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. CASSAT Joël
Maître-Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- Mme CASTAGNE Marie-Noëlle née SABOUREUX
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LUDON-MEDOC
- Mme CASTAGNET Marie-Ange
Puéricultrice-Cadre de Santé, C.C.A.S. de PESSAC

- Mme CASTEL Patricia née COURTADE
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PESSAC
- M. CASTERA Jean-Alain
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- M. CASTILLANO Alphonse
Agent Technique Principal, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- M. CATALANO René
Agent des Services Techniques, GIRONDE HABITAT OPAC
- Mme CAUSSE Eliane née JACQUET
Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme CAVILLAC Gilberte née CAPDEVIELLE
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme CHAMBARD Sophie née RENAUDAT
Assistante de Conservation, MAIRIE de BORDEAUX
- M. CHASTANET Alain
Agent Technique Principal, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme CHEDDAD Nicole
Agent des Services Techniques, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme CIRON Germaine
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de CESTAS
- M. CLAUSURE Gérard
Agent des Services Techniques, MAIRIE de SAINTE EULALIE
- M. CLODION Frédéric
Educateur des A.P.S., MAIRIE de BRUGES
- M. COLAS LARRIBA Bruno
Agent de Salubrité Principal, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- Mme COLIN Marie-Hélène née MAIRE
Educatrice de Jeunes Enfants, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme COMET Jocelyne née TILLARD
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme COQUET Gilberte née BARRE
Agent des Services Techniques, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- M. CORBARI Thierry
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LIBOURNE

- Mme CORRE Thérèse
Agent Qualifié du Patrimoine, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. COSTEDOAT Didier
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme COURBIN Sylvie
Agent Technique Principal, MAIRIE d' ARCACHON
- M. COURBON Philippe
Agent Technique Ppal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme COUSTET Renée née PERRET
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. COUTSOUMBOS Joël
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DATTAS Catherine
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de PESSAC
- Mme DAUDET Yvette née LEGLISE Retraite
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CUDOS
- M. DE BIGAULT DE CAZANOVE Pascal
Agent Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme DELAGE-RAISIN Laurence née DELAGE
Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DELAY Maya née ANDERSON
Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DELFOUR Nicole née CAYER Retraite
Agent Services Hospitaliers, MAISON RETRAITE FONDATION ROUX-VERTHEUIL
- Mme DELMAIRE Catherine
Auxiliaire Puériculture Ppale, C.C.A.S. de PESSAC
- Mme DELTEIL Martine née BERNON
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LE POUT
- Mme DEMANGE Marie-Hélène née GITTON
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme DERADJI Karima
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
- M. DESCAT René
Assistant Technique, MAIRIE de BORDEAUX

- M. DESPORTES Richard
Rédacteur Chef, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme DOCQUIER Nathalie
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DODIER Denis
Agent Technique Principal, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. DOMENE François
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de GUJAN-MESTRAS
- M. DOMINGO Mariano
Agent Technique Principal, MAIRIE de LIBOURNE
- M. DOUCET Jean-Luc
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de SAINTE EULALIE
- Mme DOUSSE Lucette née SOURSOU
Puéricultrice classe sup., MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. DUBOURG Marcel
Agent de Salubrité Principal, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- Mme DUCIS Catherine
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DUGAS Sylvie
Adjointe Administrative, MAIRIE de SALIGNAC
- M. DULUC Christian
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT LAURENT MEDOC
- Mme DUPONT Michèle
Agent Administratif Qualifié, GIRONDE HABITAT OPAC
- Mme DUPOUY Patricia née FIGUES
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PESSAC
- M. DUPUY Jean-Jacques
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LANGON
- Mme DUPUY Marie-France
Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- Mlle DUVERGE Isabelle
Auxiliaire Puéricultrice Chef, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme DUVERGE Josiane née BOURNIZEL
Agent de Maîtrise Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE

- Mme DUVERNEUIL Marie-Hélène née RICHARD
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme ERNEST DIT ALBAN Marie-Laurence née LEBLOND
Adjointe d'Animation, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ESCOFIE Raymonde née LAPORTE
Agent des Services Techniques, MAIRIE de PESSAC
- M. ESTEVE Vincent
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme ETCHEGOYHEN Marie-Thérèse née MOGABURU
Assistante Maternelle, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme FAURE Marie-Madeleine née MEILLON
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de MARTIGNAS SUR JALLE
- M. FAVREAU Tony
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de BLANQUEFORT
- M. FERNANDES Arlindo
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. FLORENCIE Thierry
Adjoint Administratif, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme FORMENT Dominique née TASTET
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE d' EYSINES
- Mme FOURASTE Odette
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- M. FOURNIER Didier
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PESSAC
- M. FOURQUET Louis
Agent Technique Principal, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- M. FROUGIER Christian
Chef de Service, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme GAÏLI Véronique née RICHARD
Adjointe Administrative Ppale, C.C.A.S. de PESSAC
- Mme GARMENDIA Corinne née BATTAGLIA
Attachée, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme GASCOIN Valérie née ROY
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH

- M. GASSIE Michel
Agent Technique Principal, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme GASTEUIL Josiane née LIBREAU
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GELEZ Joëlle née MILAS
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BRUGES
- M. GHISLAIN Patrick
Conducteur 1er Niveau, MAIRIE de SAINT CIERS SUR GIRONDE
- Mme GILLIOT Isabelle
Agent Administratif Qualifié, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. GIMENEZ-MAILHES Bénito
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme GIRAUDIER Francine née LE BOSSE
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme GIRMA Maryvonne née LONGUEVILLE
Auxiliaire Puériculture Ppale, C.C.A.S. de FLOIRAC
- Mme GOMES Angéla née ALARCON-ESCRIBANO
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LE PIAN MEDOC
- Mme GONZALEZ Aracélie née RODRIGUEZ
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de FLOIRAC
- Mme GONZALEZ Marilyne née REIX
Rédactrice Chef, MAIRIE de CASTELNAU DE MEDOC
- M. GOUAUD Jean-Michel
Attaché Principal 2ème classe, MAIRIE de PESSAC
- M. GOUIN Marc
Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GOURGUES Francis
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GOYNAUD Patricia née SANCHEZ
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BASSENS
- Mme GRANDCOING Josette née GRAVAT
Agent Social Qualifié, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme GRAVINA Nadine
Agent du Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme GUILLAUMET Nathalie
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GUILLERM Philippe
Attaché, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme GUILLOMON Chantal
Rédactrice Chef, MAIRIE de BEGLES
- Mme GUIRRIEC Françoise née GUIONNEAU
Rédactrice Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GUITON Josette née IBANEZ
Agent des Services Techniques, MAIRIE de PESSAC
- M. HEBRAIL Francis
Technicien supérieur principal, GIRONDE HABITAT OPAC
- M. HERRERA François
Agent Technique Principal, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. HICKEL Daniel
Directeur Général Adjoint, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme INACIO Adélaïde née CARNEIRO
Agent des Services Techniques, MAIRIE de PESSAC
- Mme JALVY Marie-Paule née GRACIEUX
Agent des Services Techniques, C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH
- Mme JUCHNIEWICZ Sylvie
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. KEITA Attman
Gardien d'immeuble qualifié, GIRONDE HABITAT OPAC
- M. KHAI Marcel
Directeur, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme KOWALEWSKI Clarisse née MILLA
Adjointe Administrative, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme LABAT Anita née HERNANDEZ
Adjointe Administrative Ppale, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- M. LABATUT André
Agent Technique Principal, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- M. LABORDE Jean-Henri
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SOULAC SUR MER

- Mme LABORDE Victoria née ALONSO
Adjointe Administrative, C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH
- M. LACABANE Jacques
Technicien Supérieur Chef, MAIRIE de LIBOURNE
- M. LACHAUME Patrick
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LACOSTE Fabrice
Agent Technique Principal, MAIRIE de FLOIRAC
- M. LACOSTE Laurent
Agent des Services Techniques, MAIRIE de FLOIRAC
- M. LACOUR Gilles
Directeur, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. LADEVEZE Laurent
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme LAFFAYAS Maryse née BERTRAND
Adjointe Administrative Pple, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. LAFON Jean-Marc
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LA REOLE
- M. LAFOND Jean-Jacques
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE d' ARES
- Mme LAFOURCADE Christine
Adjointe Administrative Ppale, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme LAHORE Rosa-Maria née RIBEIRO PEREIRA
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme LALANNE Anne-Marie Retraite
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme LALANNE Marie-Thérèse née LAGARDE
Adjointe Administrative Ppale, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. LANNEGRAND Philippe
Assistant de Conservation, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LAPAILLERIE Francine née EVAIN
Rédactrice Chef, MAIRIE de SAINT LOUBES
- Mme LARGETEAU Catherine née FRANGER
Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de BASSENS

- Mme LARNAC Valérie
Rédactrice, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme LATORRE Nicole née VILLENAVE
Agent des Services Techniques, MAIRIE de CANEJAN Retraite
- Mme LAUREAU Jacqueline
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT LAURENT MEDOC Retraite
- Mme LAURENT Marie-France née GRUGNET
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LEBEDEL Fernand
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT JEAN D'ILLAC
- Mme LECART Martine
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme LECOMTE Monique née FRIOU
Agent Technique Principal, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme LECOUVREUR Caroline née JOUBERT
Rédactrice Principale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme LEHMANN Nathalie née LASSALLE
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC
- Mme LEONARD Martine née RUIZ
Agent des Services Techniques, MAIRIE d' ARES
- M. LESGOIRRES Bertrand
Agent Technique Principal, MAIRIE de PESSAC
- Mme LESTE-LASSERRE Isabelle née DUPIN
Assistante Enseign. Artistique, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. LIMOUSIN Didier
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LOISELLE Lionel
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LOPEZ José-Manuel
Agent Technique Principal, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. LOUAFI Kamel
Opérateur des A.P.S., MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. LUC-FRIMVAL Jean-Pierre
Conducteur 2ème Niveau, MAIRIE de SAINT CIERS SUR GIRONDE

- Mme MAGNE Josiane née DUFOUR
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PAREMPUYRE
- Mme MALLET Isabelle
Rédactrice, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MANO Françoise née COURBIN
Agent Administratif Qualifié, GIRONDE HABITAT OPAC
- M. MANON Jean
Agent Technique en Chef, SMICVAL du Libournais - Haute Gironde
- Mme MARCASSA Marie-Louise
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BLANQUEFORT
- M. MARCHIVE Denis
Technicien Supérieur Principal, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme MAROTO Corinne
Educatrice Chef, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme MARTINEAU Béatrice
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PESSAC
- M. MARTINEZ Francis
Agent des Services Techniques, GIRONDE HABITAT OPAC
- Mme MASSARD Myriam née GUILLATEAU
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de FLOIRAC
- Mme MAURET Claudine née THIBAUD
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BEGLES
- M. MAURY Jean-Eric
Agent Technique Principal, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme MAYET Nadine
Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MELEY Bernadette née PONTY
Assistante Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MERIAS Martine née FOURNIER
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LIBOURNE
- M. MEROLA Pascal
Agent de Maîtrise, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- Mme MESMER Claudette née DEJEANS
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC

- Mme MEUNIER Josiane née BONNEAU
Assistante Conserv. Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MICALAUDIE Françoise née MURATET
Adjointe Administrative, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme MICHIELS Danièle née DUDKIEWICZ
Agent des Services Techniques, MAIRIE de MARTIGNAS SUR JALLE
- Mme MIGON Danièle
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. MILCENT Jean-Louis
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MARTIGNAS SUR JALLE
- M. MILLADE Thierry
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LIBOURNE
- M. MILLOT Thierry
Agent Technique Principal, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme MITTAU Annie née DESPORTES
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LIBOURNE
- M. MONGIN Thierry
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MONTOSI Gilles
Agent des Services Techniques, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
- Mme MORAN Patricia
Attachée, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme NADAL Brigitte
Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- M. NASARRE Jean-Louis
Agent des Services Techniques, MAIRIE de CESTAS
- M. NIAUSSAT Thierry
Attaché Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme NOUMET Joëlle
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de FLOIRAC
- Mme ORIVE Antonia
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PAILLET Maria del Mar née PRIETO
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE d' EYSINES

- M. PANDELE Thierry
Assistant Enseign. Artistique, MAIRIE d' EYSINES
- M. PAPON Patrick
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme PATACHON Liliane née CABANNES
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme PELETAN Catherine
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PELLERIN Marie-Thérèse née BOIREAU
Conservateur en Chef, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme PELLET Nathalie
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PENARROYA Ghislaine
Adjointe Administrative, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. PENE Christian
Agent de Maîtrise, MAIRIE de CANEJAN
- Mme PERET Hélène née SAVINEAU
Assistante Enseign. Artistique, MAIRIE de SAINT CIERS SUR GIRONDE
- Mme PETOTEGUY Colette née HANDY
Assistante Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PETROVITCH Patricia
Bibliothécaire, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme PICAL-CAPRE Marie-Claude
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PICARD Bernard
Attaché, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme PICARD Ginette
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BASSENS
- Mme PIGOT Christine née SANCHEZ
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de FLOIRAC
- Mme PINTAT Nathalie
Educatrice des A.P.S., MAIRIE de GUJAN-MESTRAS
- Mme PLANTEFEVE Denise née PEDEBOSCQ
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de GUJAN-MESTRAS

- Mme PLUTUS Marie-Claire
Adjointe Administrative, MAIRIE de BRUGES
- Mme POIRRIER Laure née ESTEVES
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme PONTENS Mylène
Agent Administratif Qualifié, SERVICE INCENDIE & SECOURS DE LA GIRONDE
- M. POUSSADE Franck
Agent Technique Principal, MAIRIE d' ARES
- M. PULQUERIE Daniel
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RAILLARD Martine née RASZTAR
Infirmière classe supérieure, MAIRIE de LIBOURNE
- M. RAKOTOMANGA Bernard
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. RAYMOND Claude
Agent Technique Qualifié, GIRONDE HABITAT OPAC
- Mme RAYMOND Roseline née LALANDE
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme REBEYROL Catherine née COURTADE
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme REFF Myriam
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. RENARD Philippe
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. RIBERI Thierry
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC
- M. RIGOULEAU Jean-Christophe
Brigadier Chef Police Municip., MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RIVAL Sylvie née BARRIERE
Agent du Patrimoine, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme ROLLAIN Monique née MONIER
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ROS Nicole née MORBEU
Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES

- Mme ROULLET Patricia
Adjointe Administrative, MAIRIE de PESSAC
- M. ROUSSEAU Franck
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE PIAN MEDOC
- Mme RUIZ Françoise née MIALHE
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RULLIER Sylvie née BERTIN
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LIBOURNE
- M. SABOUA Didier
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme SABOURIN Frédérique née DE GOEJE
Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme SACCARDI Françoise
Agent Administratif Qualifié, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. SAINT-MARC Alain
Agent des Services Techniques, MAIRIE d' AILLAS
- Mme SAMSON Jacqueline née TIRBOIS
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de FLOIRAC
- Mme SCHUFT Florence née PEYS
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. SEGONDY Michel
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme SENSEY Marie-France née FILLASTRE
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. SERRES Gérard
Agent des Services Techniques, GIRONDE HABITAT OPAC
- Mme SIEGEL Nadia
Rédactrice Principale, MAIRIE de BRUGES
- M. SOLE Raymond
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. SOMMACAL Bruno
Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme STOLPNER Aline
Rédactrice, MAIRIE de BASSENS

- Mme SUCHET Martine née MAGNON
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme TALOU Valérie
Adjointe Administrative, MAIRIE de MACAU
- M. TEIL Michel
Agent Technique Principal, GIRONDE HABITAT OPAC
- Mme TENADET Sophie née BITTEL
Adjointe Administrative, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme THEPAUT Brigitte née JARDIN
Technicienne supérieure ppale, MAIRIE de PESSAC
- Mme THOMAS Josiane née JOUGLA
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE d' ARES
- M. THOMAS Laurent
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de LANGON
- Mme TILHET-PRAT Marie-Nicole
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. TOUTAIN Gilles
Adjoint Administratif, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme TRAN VAN DINH Nathalie née REYREL
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme TRISCOS Josiane
Adjointe administrative, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme VACHER Chantal née BENOIT-GUILLAT
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. VALENTIN Jean-Claude
Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme VALENTIN Raymonde née SAFAURE
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BEGLES
- M. VALENTIN William
Agent Technique Principal, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme VALLET Nathalie
Agent des Services Techniques, MAIRIE de CESTAS
- Mme VALLET Véronique née TEXEREAU
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LIBOURNE

- M. VARACHAS Yves
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de SAINT CIERS SUR GIRONDE
- M. VEILLAT Thierry
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT CIERS SUR GIRONDE
- Mme VERGNE Brigitte
Agent Administratif Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme VIDALIES Geneviève
Attachée, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme VIGNEAU Marie-France née MATHIEUX
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de FLOIRAC
- Mme VINCENT Rose-Marie
Aide-Soignante Classe Except., CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- Mme VITAL Christine née DESFOSES
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de FLOIRAC
- Mme WEIDMANN Sylvie née DUPOUY
Rédactrice, SERVICE INCENDIE & SECOURS DE LA GIRONDE
- Mme ZIEGLE Anne
Conservateur du Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX

Echelon VERMEIL

- Mme ANTOINE Viviane Retraite
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. ARQUEY Daniel
Agent Technique en Chef, MAIRIE de BLANQUEFORT
- M. ARRANZABE Denis
Agent Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. ATEs Richard
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme AUBERT Lydie née LOPEZ
Adjointe Administrative, MAIRIE de BRUGES
- Mme BAKOUR Maryse née BENOIT
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BAQUEDANO Dominique
Adjointe Administrative Ppale, C.C.A.S. de GRADIGNAN

- M. BARES Pierre
Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BARRERE Jean-Jacques
Contrôleur de Travaux, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme BARRERE Marie-France
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- M. BAZZOLI Pierre-Jean
Adjoint Administratif Ppal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BEN-HASSEN Sylvie née MARQUAIS
Rédactrice Principale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme BERNADET Monique née NARCAM
Rédactrice, MAIRIE de LANGON
- Mme BERROY-CHOUVIAC Régine
Assistante de Direction, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BEZOS Denis
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de GUJAN-MESTRAS
- M. BILLARD Jean-Pierre
Agent des Services Techniques, MAIRIE de CANEJAN
- M. BLANC Jean-Claude
Adjoint Administratif Ppal, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. BONNEMAISON Daniel
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BONNET Jean-Francis
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BONNIS Jean-Paul
Educateur des A.P.S., MAIRIE de BEGLES Retraite
- M. BORDAT René
Agent Technique Principal, MAIRIE d' ABZAC Retraite
- M. BOURRICAUD Christian
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme BROUSTAUT Catherine née BONA
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de CESTAS
- Mme CAILLARD Marie-Bernadette née PAUL
Ouvrier Professionnel Qualifié, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE

- M. DALIAI Jean-Louis
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. DEJOURS Claude
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LIBOURNE
- M. DEJUS Bernard
Agent Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. DEJUS Christian
Agent Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. DELAUBE Richard
Agent Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme DELEBRET Marie-Hélène
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de COUTRAS
- Mme DELON Marie-Ange née NAUDON
Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de LIBOURNE
- M. DESBATS Serge
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme DHAINAUT Jeanne-Marie
Adjointe Administrative, MAIRIE de PAREMPUYRE
- M. DIAZ Jean
Agent de Maîtrise, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme DIERCKENS Françoise née DEBACQ Retraite
Infirmière psychiatrique, ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE
- Mme DIEUMEGARD Josiane née BALLION
Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DODIN Sylvie née DUJOL
Adjointe Administrative, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- Mlle DOURCY Béatrice
Agent d'Animation Qualifié, MAIRIE de BRUGES
- Mlle DRAGO Isabelle
Assistante Enseign. Artistique, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme DRET Marie-Claude née CLAVERIE Retraite
Agent Technique en Chef, MAIRIE de BRUGES
- M. DUBEDAT Didier
Agent de Salubrité Principal, SICTOM du LANGONNAIS

- M. DUBEGUIER André Retraite
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DUBLANCHET Dominique
Agent de Salubrité Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. DUCONGE Christian
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DUDEZERT Martine née CEYROLLE
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme DUFAU-HITOU Marie-Agnès née POURADIER
Attachée, MAIRIE de SAINT JEAN D'ILLAC
- M. DUFFAU Gérard
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme DUFORT Martine
Agent Technique Principal, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme DUFOURG Annie née VILAS
Agent Technique en Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme DUNES Marie-France née BUGARET
Attachée, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DURAND Pierre-Marie
Directeur, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme DUSSOL Marielle née TAUZIA
Auxiliaire de Puériculture, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme DUVAL Sylvie née DEGREZE
Agent des Services Techniques, MAIRIE d' EYSINES
- Mme DUVIGNAU Aline née DAILHAU
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CESTAS
- M. ESTEBE Francis
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FAUGERE Alette née CASTERA Retraite
Aide-soignante classe except., MAISON RETRAITE FONDATION
- Mme FEBVAY-CREUSOT Patricia née JAMBON
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. FERRET Gérard
Agent des Services Techniques, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.

- M. FEVRE Pierre
Agent de Maîtrise Qualifié, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. FONTEYRAUD Yves
Agent Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. FOUCARD Patrick
Rédacteur, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme FOURNAUD Christine née DARRIEU
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de PESSAC
- M. FRANCHINI Alain
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de PESSAC
- Mme GABORIT Hélène née BIDET
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PESSAC
- M. GALLOIS Michel
Agent de Maîtrise, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme GARNAUD Marie-France née BERNARD
Agent des Services Techniques, MAIRIE d' EYSINES
- M. GAY Jean-Michel
Attaché Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GIL Aline née BOURGES
Agent Services Hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- M. GIRY Christian
Agent de Salubrité en Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. GOUBE Christian
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme GROMY Michèle née MAURIN
Agent des Services Techniques, MAIRIE de PESSAC
- Mme GUERINAULT Maryse née FERMOT
Rédactrice Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme GUIBERT Dominique née ARZAGOT
Adjointe Administrative, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. GUIET Franck
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GUILLON Patrick
Adjoint Administratif, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

- Mme GUTTMANN Marie-Hélène née TILLOUS
Adjointe Administrative Ppale, SERVICE INCENDIE & SECOURS DE LA
- Mme GUYON Brigitte née BELLUE
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. HARDY Alain
Agent de Maîtrise, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme HUMEZ Régine née CASSEIGNE
Attachée, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme ILLIEN Josiane
Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. JIMENEZ José
Agent des Services Techniques, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
- Mme JONDOH Annick née FEYTI
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LORMONT
- Mme LABAYE Marie-Christine née FAVARD
Assistante Conserv. Patrimoine, MAIRIE de COUTRAS
- M. LABEYRIE Lionel
Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LABORDE Claude
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LABOUYRIE Alain
Directeur Général des Services, MAIRIE de FLOIRAC
- M. LAFFOND Michel
Ingénieur, MAIRIE de CANEJAN
- M. LAFITTE Jean-René
Agent de Salubrité Chef, MAIRIE d' ARCACHON
- M. LAFON Denis
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. LAGARDE Jean-Claude
Contrôleur de Travaux, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. LAGERBE Claude
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LAIGNEAU Martine née GANGNEUX
Adjointe Administrative Ppale, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

- M. LALANDE Philippe
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de GUJAN-MESTRAS
- M. LALANNE Joël
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LAMOUREUX Robert
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LANGEVIN Patrick
Agent de Maîtrise, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. LARRUE Roger
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LIBOURNE
- M. LASSERRE Bernard
Agent Technique Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LE GAL Andrée née BOUCOT
Agent des Services Techniques, MAIRIE de FLOIRAC
- M. LE ROY Patrick
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme LECOEUVRE Viviane née ARMAND
Adjointe Administrative, C.C.A.S. de LANGON
- M. LEFEVRE Jean-Claude
Agent de Maîtrise Principal, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- Mme LEGER Marie-Hélène née PICQUET
Agent d'Animation Qualifié, MAIRIE de LIBOURNE
- M. LEGLISE Serge
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LA REOLE
- Mme LENE Roselyne née CARTEAU
Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de LIBOURNE
- M. LESAGE Jacky
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LIBOURNE
- M. LEYS Bernard
Agent Technique en Chef, MAIRIE de LA REOLE
- M. LUBIATO Jean-Jacques
Agent Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. LUCBERT Jean-Pierre
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX

- M. MAGNANOU Bernard
Gardien d'immeuble principal, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
- M. MALAISE Jean-Louis
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme MARCHAL Marie-Christine née PONCETEAU
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PESSAC
- Mme MARYS Marie-Thérèse née LOPEZ
Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme MATHEOU Nicole née BIDEAU
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme MAZIN Josette née TESSANDIER
Agent d'Entretien Qualifié, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. MENARD Serge
Agent Technique en Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme MERCADER Monique née SOLUREAU
Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme MESSERI Jacqueline née GUYOT
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MEYER-VACHER Marie-José née VACHER
Assistante de conservation, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MIOLARD Dominique
Agent de Maîtrise, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme MITTEAU Monique née MAUBOURGUET
Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MONMARSON Alain
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BRUGES
- M. MORLION Jacques
Directeur Général des Services, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. NART Dominique
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. NOUAILLE François
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. OLIVIER Jean-Louis
Agent de Maîtrise Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

- M. PAILLE Joël
Contrôleur de Travaux Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PAILLIES Christian
Agent de Salubrité en Chef, MAIRIE de LANGON
- M. PASCOUAU Serge
Agent de Maîtrise, MAIRIE d' ARES
- M. PAYEMENT Bernard
Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme PEES Béatrice née SAVENER
Attachée, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. PEREA Michel
Agent Technique en Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. PEREZ Gérard
Agent des Services Techniques, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. PERONNET Christian
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BASSENS
- M. PETETIN Henri
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme PICAULT Viviane née ESPIN
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PIVOT Jacques
Technicien Chef, MAIRIE de CANEJAN
- Mme PLUMET Marie-Chantal née TRIDOR
Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme PONTNAU Sylvette née PUJO
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme POULY Danielle née PRINCE
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PUYGRENIER Michel
Agent de Maîtrise, C.C.A.S. d' ARCACHON
- M. QUERON Alain
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RAMAZEILLES-BARRIER Anne-Marie née
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX

- M. REBEYROL Michel
Educateur des A.P.S., MAIRIE de BORDEAUX
- Mme REUBRECHT Pascale née FOURNIER
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme ROBERT Marie-France née ESPAGNET
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CESTAS
- Mme ROSSIGNOL Ariane née CAMUS
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LIBOURNE
- M. ROSSIGNOL Philippe
Adjoint administratif, GIRONDE HABITAT OPAC
- M. SAINTE-MARIE Emile
Educateur des A.P.S., MAIRIE de BORDEAUX
- M. SAINZ Jean-Manuel
Attaché Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme SALIGNIERE Rolande née LECOQ
Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SANSE William
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme SARRAZIN Josiane née JEAUMEAU
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SAUNIER Christian
Contrôleur de Travaux, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- Mme SCIPION Danielle née SCHELLINGER
Agent Technique Principal, MAIRIE de BEGLES
- M. SEILER Alain
Agent Technique Chef, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme SENNEPIN Bernadette née BEURIER
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SOURGET Michel
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LANGON
- Mme SULTAN Simone née RABER
Assistante Maternelle, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. TAUZIA Jean-Michel
Agent de Maîtrise, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

- M. TEJERO Didier
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PESSAC
- Mme TEREYGEOL Marie-Bernadette
Rédactrice Chef, MAIRIE de PESSAC
- M. THEBAULT Serge
Agent Technique Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. TIDJANI Jean
Technicien Supérieur Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme TILLET Brigitte
Adjointe d'Animation Principal, MAIRIE de BLANQUEFORT
- M. UDIAS Patrick
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. VACHER Alain
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LE BOUSCAT

Echelon OR

- Mme ABDELKADER Marcelle née MORISSET
Agent des Services Techniques, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. ARLAUT Francis Retraite
Assistant de Conservation, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BAGES-LIMOGES Ambroise
Conseiller des A.P.S., MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme BALENCEU Danielle née LEMOINE
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BEDIN Micheline née MAURICE
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme BELLEGARDE Reine-Marie née MESPLES
Rédactrice Principale, MAIRIE d' EYSINES
- M. BENSACQ Bernard Retraite
Agent de Maîtrise, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. BERGERET Maurice
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de BRUGES
- Mme BERNARDIE Suzette née DAVID
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BEGLES

- Mme ESTIVAL Françoise née APIOU GOUSSAU
Rédactrice, MAIRIE de BRUGES
- M. ESTIVAL Henri
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BRUGES
- M. FAUGERAT Jean-Claude
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FAURE Mona née ONOVOGUI Retraite
Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FERRER-MORA Françoise née LASSUS-LAFON
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. FONTANEL Bernard
Technicien Supérieur Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. FORGES Jean-Michel Retraite
Ingénieur en Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FORTAGE Patricia née BOURROUSSE
Agent de Maîtrise Qualifié, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. FRANCOIS Gérard
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GAILHARD Jean-Claude Retraite
Adjoint Administratif Ppal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GANS Roland
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GARGAULIE Claudine née DAMENE
Auxiliaire Puériculture Chef, C.C.A.S. de FLOIRAC
- Mme GARRONNEAU Béatrice née AGRAFEL
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de POMEROL
- Mme GIBEAUD Andrée née DEBARBIEUX Retraite
Rédactrice Principale, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GOMEZ Monique née DULHOSTE
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BRUGES
- M. GOURDIN Michel
Agent Technique Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. GOURDON Jacques
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme HUGUET Monique née DE RIOJA
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BASSENS
- M. JAYMES Bernard
Ingénieur Principal, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. KOZBIAL Alain Retraite
Infirmier Sect. Psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- M. LABEYRIE Francis
Agent Technique Principal, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- M. LAFON Jean-Michel
Agent de Salubrité Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LAFON Josiane
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE d' EYSINES
- M. LAFON Michel
Technicien Supérieur Chef, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. LALANNE Michel Retraite
Attaché Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LAMOUREUX Gérard
Attaché Adm. Hospitalière Ppal, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- M. LEON Claude
Contrôleur de Travaux Ppal, MAIRIE de BRUGES
- M. MANEAU Marc
Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MARCHAIS Patrick
Agent Technique Chef, MAIRIE de PESSAC
- M. MARRO Roger
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MAU Jean-Pierre Retraite
Technicien Supérieur Chef, SERVICE INCENDIE & SECOURS DE LA GIRONDE
- M. MAURIN Serge
Contrôleur de Travaux en Chef, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- Mme MONTOYA Emilienne née NAVARRO Retraite
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme NEILZ Colette
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BRUGES

- Mme ORGON Martine née VALERO
Rédactrice, MAIRIE de LANGON
- Mme PAGES Frédérique
Attachée Conserv. Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PEREY Michel
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PONCEAUD Maryse née DUBAU
Rédactrice Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PONS Alain
Secrétaire de Mairie, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- M. POUQUET Jean-Jacques
Ingénieur en Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PUZEAUX Guy
Technicien Supérieur Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. RAMPNOUX Christian
Attaché, MAIRIE de LIBOURNE
- M. RASCH Jean-Claude
Agent Technique Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. REANO Claude
Agent des Services Techniques, MAIRIE de BORDEAUX
- M. REQUIN Claude
Ingénieur en Chef classe excep, COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
- M. REVILLOT Francis
Agent Technique en Chef, MAIRIE de BEGLES
- Mme RIBE Françoise née GUERIN
Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RIBEIRO Anne née RAILLARD
Educatrice de Jeunes Enfants, MAIRIE de BRUGES
- M. RIVEAULT Christian
Ingénieur Principal, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- M. ROCHETEAU Georges
Contrôleur Travaux Principal, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. ROLLAIN Marcel
Chef de Garage, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC

- M. SIBERCHICOT Daniel
Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SOUC Michel
Agent Technique Chef, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. TECLES Marcel
Educateur des A.P.S., MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme TEXIER Monique née HILLAIRET
Rédactrice Chef, MAIRIE de COUTRAS
- M. VAQUEZ Jean-Marie Retraite
Manipulateur Radio-Cadre Santé, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

EREA Brémontier de St Pierre du Mont

Inventaire des biens à désaffecter

1 table de découpe couture,
4 machines à coudre piqueuse PFAFF,
1 machines à coudre piqueuse BROTHER Exedra,
1 surjeteuse 5 fils WILLCOX,
1 surjeteuse 3 fils RIMOLDI,
1 machine à coudre piqueuse PFAFF zigzag,
1 machine à coudre piqueuse SINGER 491,
1 boutonnière PFAFF,
1 surjeteuse 3 fils PEGASUS
1 machine à points d'arrêts MITSUBISHI,
1 machine à coudre piqueuse SINGER,
1 machine à coudre piqueuse électronique SINGER 591,
1 surjeteuse 3 fils BROTHER,
7 mannequins : 1 enfant, 4 femmes, 2 hommes,
1 table à repasser,
1 traceur RANK XEROX,
2 machines à couper KURIS,
1 remorque 6/12 canoës,
7 kayaks,
1 ensemble de petits matériels et tissus, accessoires de couture.



EREA Brémontier de St Pierre du Mont

Inventaire des biens à désaffecter

1 table de découpe couture,
4 machines à coudre piqueuse PFAFF,
1 machines à coudre piqueuse BROTHER Exedra,
1 surjeteuse 5 fils WILLCOX,
1 surjeteuse 3 fils RIMOLDI,
1 machine à coudre piqueuse PFAFF zigzag,
1 machine à coudre piqueuse SINGER 491,
1 boutonnière PFAFF,
1 surjeteuse 3 fils PEGASUS
1 machine à points d'arrêts MITSUBISHI,
1 machine à coudre piqueuse SINGER,
1 machine à coudre piqueuse électronique SINGER 591,
1 surjeteuse 3 fils BROTHER,
7 mannequins : 1 enfant, 4 femmes, 2 hommes,
1 table à repasser,
1 traceur RANK XEROX,
2 machines à couper KURIS,
1 remorque 6/12 canoës,
7 kayaks,
1 ensemble de petits matériels et tissus, accessoires de couture.



Président Le Directeur de l'aviation civile sud-ouest ou son représentant

Représentants de l'Etat

Aviation Civile

Titulaire Madame Patricia LOUIN
Suppléant Monsieur Romain SZPAK
Suppléant Monsieur Michel LAPORTE

Police

Titulaire Monsieur Francis THOMES
Suppléant Monsieur Guy COLOMBIER
Suppléant Monsieur Jean-Philippe BOISSEAU

Gendarmerie

Titulaire Monsieur José CAUREZ
Suppléant Monsieur Guy HELSTROFFER
Suppléant Monsieur Serge TORRALBA

Douanes

Titulaire Monsieur Christian DODON
Suppléant Monsieur Claude CAMPO
Suppléant Monsieur Serge DUCOS

Représentants de l'exploitant de l'aéroport : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

Titulaire Madame Françoise BARBE
Suppléant Monsieur Jean-Christophe GAROUSTE
Suppléant Monsieur Jean-Michel LAMBERT

Représentants des compagnies aériennes

Titulaire Madame Marie-Paule BRINES
Suppléant Monsieur Patrick THIEBAUGEORGES
Suppléant Monsieur Yann FERNANDEZ

Représentants des personnels navigants

Titulaire Monsieur Fabrice RICETTO
Suppléant Monsieur Malik CHABBI
Suppléant Monsieur Philippe GALIN

Représentants des personnels non navigants

Titulaire Syndicat Monsieur Jean-François POURADIER
Suppléant Syndicat Monsieur Louis LICHERATCU
Suppléant Syndicat Monsieur Gilbert RACAULT

